28e ANNÉE (3e SÉRIE) — N° 48 — 29 NOVEMBRE 1906

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète ; *de 10 francs à l'*Edition partielle.
Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Le Pape aime la France. — II. Comment un cardinal de Cour parlait du Pape sous l'Ancien Régime. — III. Le *Syllabus* et les jeunes apologistes. — IV. Du nombre des élus. — V. Mgr Berteaud et les attractions de la miséricorde divine. — VI. La Communion quotidienne aux premiers siècles. — VII. Vertu japonaise. — VIII. Pardon chrétien et mensonges humains. — IX. Paix musulmane. — X. Procès de lèse-Luther. — XI. Les idées de M. Loisy. — XII. Encore Schell. — XIII. Saints d'Orient oubliés : saint Hilaire de Gabala, saint Michel le Syncelle. — XIV. Occultisme. — XV. Dépravations et inconsciences ; zoonévrose, anthropophagie, etc. — XVI. Notes : *Etudes franciscaines ;* prophéties ineptes ; mariawites ; M. de Broglie historien ; monographies sur l'histoire de la Réforme ; un testament pieux attaqué en Cour du Parlement sous Louis XIV ; la Sainte Vierge et les apocryphes ; apocryphes de la petite Eglise luciférienne du IVe siècle ; *La Pensée contemporaine ;* organisation ouvrière féminine ; mélodie et poésie au moyen âge.

I. — Le Souverain Pontife, recevant, au commencement d'octobre, un groupe d'ecclésiastiques français, terminait ainsi son allocution :

« *Quand vous serez revenus dans votre patrie,* DITES A TOUS *que le Pape aime particulièrement et fortement la bonne France*[1]. »

Le Pape veut qu'on le dise à tous, parce qu'en effet depuis quelque temps l'effort de la presse adverse se porte à répéter au peuple que le Pape n'aime pas la France, que sa ligne de conduite est dictée par un esprit d'antipathie contre notre pays ou contre nos institutions.

C'est là une tactique qu'il est urgent de déjouer. Il n'est pas de dévotion à l'Eglise sans dévotion au Pape ; et il n'est pas de catholicisme sans dévotion à l'Eglise, qui est le corps du Christ. Les grandes défections nationales, les apostasies en masse, nous apparaissent toujours, dans l'histoire, préparées de longue main par des levains de défiance ou d'hostilité à l'endroit de la hiérarchie catholique, à l'endroit du Pape tout d'abord. La dévotion au Pape a repris, au cours du XIXe siècle, dans les classes cultivées, un essort admirable : peut-être ne nous sommes-nous pas assez préoccupés de la faire pénétrer profondément dans le cœur de nos populations. — En tous cas, la tactique de nos ennemis suffit, aujourd'hui, à nous montrer où est le péril.

Ils avaient compté sur leur loi pour jeter en notre pays des germes de schisme qui n'eussent pas tardé à pulluler. Le Pape a soufflé là-dessus, et tout leur échafaudage s'est écroulé. Le Pape a dit que leur loi ne serait pas appliquée, et du coup elle est devenue inapplicable. Ils ont cherché autre chose. Ils n'ont plus leur loi pour démolir le Pape ; ils veulent le démolir dans l'opinion publique, et ils étalent, dans leurs journaux à tirage énorme, des en-têtes comme celui-ci : « Le Pape n'aime pas la France. » — Voilà ce qu'il ne faut pas laisser dire, ce que le Pape ne veut pas qu'on laisse dire. Evidemment, si nous aimons le Pape, s'il faut aimer le Pape, ce n'est point parce qu'il aime la France, ou ce n'est point surtout parce qu'il aime la France. Mais tout de même, de savoir et de nous redire combien il nous aime, c'est un motif de charité qui, pour sembler d'ordre naturel, n'est pas négligeable et peut efficacement appuyer la charité surnaturelle que nous devons au Pape plus qu'à qui que ce soit dans l'Eglise.

C'est pourquoi le Pape éprouve le besoin de multiplier les témoignages de son affection pour notre pays. Même dans cette Encyclique du 10 août que ses ennemis s'acharnent à présenter sous un jour si faux, les termes d'*affection* et de *charité* reviennent à plusieurs reprises, et comme on les y sent débordants de signification ! S'il a supporté si patiemment injustices sur injustices, c'est par amour pour la chère nation française, *dilectæ nationis causa,* jusqu'à ce que finalement les ennemis du nom catholique l'aient mis en demeure de franchir les saintes et dernières limites du devoir apostolique, *ad ultimum*

[1] Traduction donnée par le *Journal des Débats* du 4 octobre 1906.

coacti sanctissimos Apostolici officii transire terminos, negavimus posse. Le fardeau qu'il a conscience de nous imposer, c'est par amour pour l'Eglise et aussi pour notre patrie, *suadente Ecclesiæ patriæque vestræ amore.* Il sera toujours avec nous *cogitatione atque animo.* Il est ému du péril que court la France, *in tanto Galliæ discrimine.* Il fait appel à tous ceux qui sont dévoués aux intérêts de leur pays, *universi omnes, quotquot maximum patriæ bonum summa sibi ope tuendum putant.* Il est plein d'espoir dans un avenir prochain : *non solum non desperanda Ecclesiæ Gallicæ salus est, sed sperandum brevi fore ut ad dignitatem prosperitatemque pristinam resurgat.*

Même vis-à-vis du gouvernement qui l'abreuve d'outrages il n'a que des paroles de miséricorde : recevant, le dimanche 9 septembre, le docteur Michaux et les jeunes gens de la Fédération gymnastique de France, il disait : — « Il faut distinguer la France de son gouvernement. Le gouvernement mérite notre compassion ; la France a toute notre affection ; elle reste la fille aînée de l'Eglise... Il ne faut pas désespérer, même s'il ne restait que quelques fidèles ; ils seraient comme les derniers soldats d'un grand général, lesquels, suivant l'exemple de ceux qui ont combattu avant eux, gagneraient la victoire finale. »

Au pèlerinage national il disait gentiment (5 octobre) :

« En rentrant chez vous, dites aux vôtres que le Pape les bénit ; mais ajoutez qu'il veut du bien à tous, même à ceux qui lui sont hostiles. *Comme dans les familles un père et une mère enveloppent d'une tendresse plus spéciale ceux qui répondent à leur dévouement par de mauvais procédés*, ainsi le Pape garde son affection la plus compatissante pour ceux qui l'affligent, priant le ciel qu'il touche leur cœur et leur inspire d'autres sentiments envers celui qui ne leur veut que du bien. »

Rarement on a vu plus heureuse et plus totale harmonie de la douceur et de la fermeté, de la justice et de la bonté. C'est ce que disait cette année quelqu'un qui n'est pas des nôtres, à propos des mesures prises par Pie X contre certains écrivains et publicistes catholiques ou même ecclésiastiques de France et d'Italie : — « A chacune de ces exécutions, la bonté, la tendresse même accompagnent la sévérité, mais ne la désarment pas. J'ai vu plusieurs fois Pie X verser des larmes en bénissant ; *je gagerais qu'il en verse encore en condamnant,* et que ce sont les mêmes, aussi sincères et aussi chaudes. »

Il ne faut pas que ces témoignages de la bonté du Pape pour notre pays passent inaperçus et disparaissent dans les oubliettes de nos feuilles quotidiennes. Il faut les faire passer aux oreilles et au cœur de nos peuples. Le Pape le veut. Et ce sera répondre à sa demande que de transcrire ici le morceau capital du discours prononcé par Pie X à l'audience du pèlerinage national français du 23 septembre 1904. Nos confrères l'ont lu dans les journaux du temps ; il est bon que cela soit confié aux colonnes d'une Revue que l'on conserve. C'est un chant d'amour, la litanie des manifestations de l'amour de Dieu pour la France :

... Oui, Dieu aime la France, à cause des œuvres si nombreuses qu'elle a fondées pour le salut des âmes ; œuvres qui, comme les eaux d'un fleuve majestueux, répandent de tous côtés leur action bienfaisante.

Dieu aime la France, à cause des conquêtes pacifiques de ses missionnaires intrépides qui courent porter la lumière de la foi aux extrémités les moins connues de la terre et au milieu des ténèbres de l'idolâtrie.

Dieu aime la France, parce que si elle n'a pas toujours correspondu à la mission qu'il lui a confiée et aux privilèges qu'il lui accordait pour remplir cette mission, *il n'a pas laissé sans punition son ingratitude et il l'a relevée par cette même main qui la châtiait.*

Dieu aime la France parce qu'en ces temps mêmes de proscription et d'angoisses, il appelle ses fils auprès des sanctuaires de Montmartre, de Paray-le-Monial et de la Grotte de Lourdes, à prier, à pleurer et à admirer les merveilles de sa toute-puissance. Dieu n'accorde des grâces pareilles qu'aux nations qu'il veut sauver.

Dieu aime la France, parce qu'il excite ses fils à manifester leur foi par le dévouement à l'Eglise, par l'attachement au Siège apostolique et par l'amour envers le Vicaire du Christ, en les amenant, même au prix de sacrifices, auprès de la chaire de Pierre pour entendre la parole de vérité, pour recevoir une direction dans leurs œuvres, pour se ranimer dans les luttes qu'ils ont à soutenir : une nation qui a de tels fils ne doit pas périr.

Voilà, très chers fils, une consolation que Nous partageons avec vous. A votre retour en France, emportez avec vous non pas seulement l'espérance, mais la *certitude* que Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans l'infinie bonté de son Cœur miséricordieux, sauvera votre patrie en la maintenant toujours unie à l'Eglise et que, par l'intermédiaire de la Vierge Immaculée, il fera se lever l'aurore de jours meilleurs ; car ce pèlerinage si édifiant fortifiera encore davantage votre foi, il donnera un nouvel élan à votre piété et établira un grand exemple à suivre pour tous vos frères.

II. — M. Henri Chantavoine, professeur au lycée Charlemagne, songeait à l'Encyclique, ou plutôt il avait l'Encyclique sur le cœur quand il exhumait (*Journal des Débats* du 8 septembre 1906) une lettre du cardinal d'Ossat à Henri IV, datée de Rome (23 décemb. 1594). Nos lecteurs se rappellent quelle difficulté était alors pendante entre la cour de France et la cour de Rome [1] : Henri IV a abjuré à Saint-Denis le 25 juillet 1593 ; une douzaine d'évêques de France ont reçu son abjuration, et les légistes l'ont notifiée au royaume : mais, comme il a été excommunié par le pape (Grégoire XIV), c'est par le pape (alors Clément VIII) qu'il doit être absous ; et comme, d'autre part, on a des raisons à Rome de se défier de la sincérité d'un prince qui n'en est pas à sa

[1] Au surplus ils en trouveront un exposé très net dans le travail du P. Yves de la Brière, *La Conversion de Henri IV, Saint-Denis et Rome 1593-1595*, brochure à 0 fr. 60, Paris, Bloud. — Sur l'action de la Ligue avant l'avènement de Henri IV, on lira une notice piquante et semée d'allusions à l'époque actuelle : *Notre maistre Frère Maurice Hilaret, cordelier ligueur d'Orléans (1539-1591)*, par le P. Antoine (*Etudes franciscaines*, avril 1906).

première abjuration (baptisé catholique, élevé ensuite dans le calvinisme, abjure en 1572 lors de la Saint-Barthélemy, retombe dans l'hérésie en 1576), l'affaire traîne en longueur, et plus de deux ans s'écoulent entre l'abjuration de Saint-Denis et l'absolution papale, qui ne sera prononcée que le 17 septembre 1595.

Tout le royaume cependant s'est rallié à Henri IV; et c'est sur quoi table le cardinal d'Ossat, négociateur français à Rome et plus diplomate qu'homme d'Eglise, pour insinuer au roi qu'en somme il n'a plus besoin du Pape (à ladite date du 23 décembre 1594 et avant que Rome ait prononcé l'absolution) :

Votre Majesté, *nonobstant les censures* et les armes d'ici (Rome), est en possession du royaume et peut bien dire à bon escient qu'elle le tient de Dieu et de l'épée, comme ont accoutumé de dire les rois qui ne l'ont point conquis comme vous avez fait. Votre Majesté est aussi en possession de la religion catholique, ayant été reçue en l'Eglise et admise à la sainte communion et au sacre et à tout ce que l'Eglise catholique a de plus saint et sacré, de plus beau et de meilleur. Votre Majesté aussi donne les évêchés et abbayes, et ceux à qui elle les donne en jouissent...

...Le Pape cependant en tout cela demeure dessous, et son autorité, tant spirituelle que temporelle, y gît par terre. Et par le refus qu'il a fait de vous admettre, il demeure de fait exclu lui-même du premier royaume de la chrétienté et *n'y peut rentrer que par votre merci et par votre absolution.* De façon qu'il ne s'agit pas tant aujourd'hui si Votre Majesté sera admise réellement et de fait à l'Eglise et à la Couronne comme si (= que si) le Pape recouvrera en France l'autorité qu'il y a perdue. Et, hormis ce point de la conscience, *le Pape,* quant à toutes autres choses, *a plus besoin que vous receviez son absolution que vous-même.* Les choses donc étant en cet état, il est aisé de juger qui perdrait le plus au refus de son absolution...

...Quant aux longueurs qui pourraient venir de la malignité espagnole ou autre telle, je dirai ici comme j'ai dit tantôt du refus de l'absolution, à savoir qu'il est aisé à juger au dommage de qui ces longueurs se retourneront : si ce sera de Votre Majesté qui cependant tient et va toujours en acquérant et s'établissant et à qui il ne reste meshui que fort peu à acquérir en la France ; — ou du Pape, qui va toujours y perdant si fort qu'il ne lui reste plus guère à perdre...

Et M. H. Chantavoine d'ajouter complaisamment : — « C'est ainsi qu'un prêtre français écrivait en 1594 à un roi de France, à propos d'un conflit avec *(sic)* la cour de Rome et la royauté française, c'est-à-dire d'une querelle comme il y en eut plus d'une fois sous l'ancienne monarchie entre deux forces qui s'opposaient l'une à l'autre. » — Oui, et c'est ainsi que parlaient, au XV^e siècle, beaucoup de prêtres et d'évêques d'Angleterre ou d'Allemagne, et leur langage achevait de mûrir leur pays pour la grande déchirure du XVI^e siècle. Et c'est ainsi qu'ont continué à parler chez nous sous l'Ancien Régime beaucoup de prêtres et d'évêques; c'est ainsi que l'Eglise de France, à travers les splendeurs courtisanesques du XVII^e siècle, s'est acheminée à la décrépitude du XVIII^e siècle et jusqu'au bord de l'abîme d'où la miséricorde divine l'a tirée pour la jeter de nouveau, plus confiante et plus unie que jamais, sur le cœur du Pape.

III. — Ce langage des prélats d'antan nous étonne douloureusement, aujourd'hui. Nos petits-neveux ne s'étonneront pas moins de l'accueil que plusieurs parmi nous ont fait à certains documents pontificaux toujours gênants, et par exemple, en ces années mêmes, au *Syllabus.* On sait la campagne menée tout dernièrement contre le *Syllabus*, à propos d'un livre qui malheureusement se donnait comme l'expression d'une pensée catholique et était revêtu d'un *imprimatur* archiépiscopal (voir *Ami* 1905, p. 305-307). Le livre de M. Viollet a été mis à l'*Index* cette année ; mais la mauvaise humeur contre le *Syllabus* persiste chez certains : témoin ces lignes, extraites de la *Chronique du Sud-Est* (analyse des travaux du Cercle lyonnais d'études apologétiques, reproduite dans *Semaine religieuse* de Lyon du 10 août 1906) :

N'oublions pas que le *Syllabus* n'a plus, aujourd'hui, comme expression de la pensée de l'Eglise, l'importance que de tout côté on lui a attribuée. La vérité n'y est contenue que sous une forme négative, donc souvent obscure, et à reliefs toujours aigus et âpres.

Or, Léon XIII a repris, depuis, dans ses encycliques, tous les enseignements du *Syllabus ;* il les a exposés, non plus sous forme négative, mais dans un langage positif, clair, facilement accessible. C'est donc dans l'œuvre de Léon XIII que les esprits désireux d'avoir la lumière doivent aller la chercher. Par conséquent, bien qu'il *semble* résulter de certaines déclarations de Pie X et de Léon XIII que le *Syllabus* constitue vraiment un enseignement authentique du Pontife romain, laissons-le cependant dormir parmi les documents de circonstances, trop hâtivement rédigés, que des œuvres postérieures plus complètes ont rendus désormais inutiles.

L'apologétique est une grande chose ; mais une fois de plus, nos apologistes du Cercle d'études ont montré jusqu'à quel point la préoccupation apologétique peut égarer et fausser l'esprit. Nos lecteurs se rappellent ce que nous avons dit du *Syllabus* l'an dernier. Le *Syllabus*, quand il parut, fut salué par l'enthousiasme du monde catholique, comme une des plus grandes lumières que la miséricorde de Dieu ait répandues sur son Eglise, comme l'acte le plus décisif du pontificat de Pie IX après la définition de l'Immaculée Conception et avant les définitions du concile du Vatican. Personne alors ne songea à en révoquer en doute l'autorité ; ceux qu'il gênait ne virent d'autre ressource que d'en hasarder des interprétations mitigées à l'excès : témoin Mgr Darboy, qui s'attira le mécontentement et le blâme de Pie IX pour « le mandement par lequel il avait *expliqué et presque réduit à rien le Syllabus* », écrit M. Emile Ollivier *(L'Empire libéral*, t. VII, p. 494).

Et c'est quarante ans plus tard que de bons esprits se laissent troubler par les affirmations de M. Viollet, qui prétend que le *Syllabus* n'est pas un acte du Pape. Et nos apologistes lyonnais, qui certainement ne voudraient pas suivre M. Viollet jusqu'au bout, n'osent cependant pas affirmer catégoriquement l'authenticité du *Syllabus :* « Il semble résulter, » disent-ils.

Ils parlent d'une rédaction trop hâtive du *Syl-*

labus : mais d'abord, c'est le cas de répéter que « le temps ne fait rien à l'affaire » : si en vérité le *Syllabus* a été « trop hâtivement rédigé », ceci est l'affaire du Pape qui l'a promulgué, et nous n'avons point à l'en critiquer. Et puis, si nos jeunes apologistes avaient pris le temps de jeter seulement un coup d'œil sur les trois opuscules de M. Hourat, ils y auraient vu que l'on a mis, à Rome, quinze ans à préparer le *Syllabus*, que la première idée en a été formulée au concile de Spolète en 1849, et que la rédaction du *Syllabus* n'a cessé, depuis lors, d'être au premier rang des préoccupations du Souverain Pontife (lettres du cardinal Fornari à divers évêques français et à quelques catholiques éminents, dont Louis Veuillot, 20 mai 1852 ; constitution d'une Commission du *Syllabus* en 1854, la même Commission qui avait été chargée de préparer la définition de l'Immaculée Conception ; Instruction pastorale de Mgr Gerbet en 1860 ; etc.).

« La vérité, disent-ils, n'y est contenue que sous une forme négative, donc souvent obscure, » etc. : mais alors, entendent-ils faire le procès à tous les Papes qui ont procédé ainsi par voie de propositions condamnées ? entendent-ils faire le procès aux conciles, qui, dans leurs canons dogmatiques, proposent, eux aussi, la vérité « sous forme négative » ? Léon XIII a si peu songé à « rendre inutile » l'œuvre de son prédécesseur, que lui-même, à diverses reprises, a rappelé le *Syllabus* et en a reproduit expressément plusieurs propositions dans ses Encycliques. Les larges exposés comme les aimait Léon XIII sont si peu destinés à « rendre inutiles » les courtes propositions du *Syllabus*, que c'est précisément à la suite de leurs larges exposés que les conciles (Trente et Vatican, par exemple) condensent la doctrine en brèves propositions « sous forme négative » *(si quis dixerit..., anathema sit)*. Ce travail de condensation est une vraie nécessité pour beaucoup d'esprits qui sans cela seraient exposés à méconnaître le sens et la portée des larges synthèses doctrinales. N'est-ce pas ce qui est arrivé à quelques Encycliques de Léon XIII, où certaines gens se sont obstinés à ne pas voir ce que le Pape voulait cependant qu'on y vît ? Le *Syllabus*, au contraire, dès le jour de sa promulgation, a paru si clair, que tous nos libéraux se sont sentis atteints d'un coup décisif, à commencer par Montalembert, qui s'en fut cacher sa confusion au fond de sa Bourgogne. Et, tout au fond, ce que l'on reproche surtout au *Syllabus*, ce qui a ameuté contre lui tant de résistances, c'est son extrême clarté : on échappe aux grandes Encycliques, on se flatte d'y échapper en les couvrant d'éloges et en laissant aux théologiens la tâche de les lire : on n'échappe pas au *Syllabus* et à ses traits rapides.

Et c'est pour ce but même que le *Syllabus* a été rédigé. C'est ce but que le concile de Spolète (1849) avait en vue quand il demandait à Pie IX de dresser le catalogue des erreurs modernes (touchant l'Eglise, l'autorité, la propriété) sous une forme telle qu'on puisse pour ainsi dire les embrasser d'un seul coup d'œil : *Veluti sub uno oculorum intuitu nominatim recenseantur* : — « En effet, ajoutait le concile, bien que ces mêmes erreurs modernes aient déjà été séparément condamnées par l'Eglise, le saint concile est néanmoins persuadé que ce serait très utile au salut des fidèles de les présenter ainsi groupées en tableau, *in unum colligere*, sous les formes qu'elles ont prises de nos jours, et en leur infligeant la note spécifique. » — Or, — détail qui importe peu au fond même des choses, mais qui dans l'espèce ne laisse pas d'être piquant à l'adresse de ceux qui n'ont pas perdu l'habitude d'opposer l'un à l'autre deux pontificats successifs, — qui fut l'âme de ce concile provincial de Spolète ? Joachim Pecci, alors archevêque-évêque de Pérouse, le futur Léon XIII.

Le *Syllabus* garde toute son « importance » comme « document de circonstance » tant que la société chrétienne ne sera pas purgée des erreurs qu'il a mission de refouler. C'est pourquoi nous nous refusons à « le laisser dormir. » Nous ne nous préoccuperons pas outre mesure pourtant de la petite levée de boucliers dont il vient d'être l'objet. Il y a là un phénomène assez ordinaire dans l'histoire de l'Eglise. C'est un peu l'histoire de toutes les définitions du magistère ecclésiastique. Toutes les définitions ont été contestées, ou exposées à des interprétations édulcorées. Toutes les hérésies ont eu leurs diminutifs : semi-arianisme, semi-pélagianisme, semi-eutychianisme ou monothélisme, semi-protestantisme ou baïanisme et jansénisme et toute la gamme descendante des variétés du jansénisme ou du gallicanisme. Il y a toujours eu dans l'Eglise des courants d'opinion qui par toutes sortes de détours plus ou moins conscients cherchent à se dérober aux enseignements de la Tradition, à faire sur les décisions de l'autorité un silence qui n'a rien de respectueux. Trente-cinq ans après la définition de Nicée, il y avait encore, non point parmi les Ariens impénitents, mais dans les rangs de gens qui se croyaient bons serviteurs de l'Eglise, il y avait encore donc des esprits conciliants qui, eux aussi, voulaient, non pas certes réformer la définition de Nicée, mais simplement faire le silence sur la consubstantialité du Fils et supprimer du Symbole ce malencontreux *consubstantialem*, source de tant de persécutions ! Et ces excellentes gens, qui n'étaient sans doute qu'une minorité, ont réussi à entraîner dans leur illusion la presque unanimité de l'épiscopat (aux deux conciles d'Ariminum en Occident et de Séleucie d'Isaurie en Orient, mai-décembre 359), y compris le Pape Libère ! Evidemment ce n'était point une hérésie de réciter un Symbole vide du mot *consubstantialem* ; mais, sous couleur de paix, de défense de l'Eglise, d' « apologétique », quelle mesure ! C'est le souvenir de ces jours néfastes qui arrache à saint Jérôme sa formule épouvantée : *Miratus est orbis terrarum esse se Arianum*. Oui, ce fut vraiment une *miratio*, un étonnement effrayant,

mais d'où l'on se ressaisit immédiatement : à peine la concession lâchée, les yeux s'ouvrirent sur l'abîme au bord duquel l'on se réveillait, désemparé et dépourvu de la barrière d'une définition dogmatique que l'on avait laissé tomber un instant et que l'on se hâta de redresser [1].

IV. — Le P. Jean-Baptiste, l'un des plus doctes et des plus profonds théologiens de l'Ordre de Saint-François, est revenu longuement cette année (*Etudes franciscaines*, avril, juin, août, septembre) sur la question du *Nombre des élus*. Son travail est surtout documentaire ; et, à ce point de vue, il a une valeur de premier ordre. Le P. Jean-Baptiste a lu tous les auteurs (théologiens, écrivains ascétiques ou mystiques, révélations) qui ont touché à ce point délicat ; il les classe et donne, pour chacun, les références exactes qui permettent de vérifier les opinions. Ces pages seront désormais indispensables à qui voudra prendre une idée précise et complète de l'état de la question.

Quant au fond même de la question, quant à la réponse à y faire, Notre-Seigneur lui-même nous a tracé la ligne à suivre : Luc, XIII, 23 sqq. : *Ait autem illi quidam : Domine, si pauci sunt qui salvantur ? Ipse autem dixit ad illos : Contendite intrare per angustam portam : quia multi, dico vobis, quærent intrare, et non poterunt*... Notre-Seigneur ne répond point directement ; mais il nous avertit seulement de tâcher à entrer par la porte étroite. En effet, comme dit saint Cyrille d'Alexandrie sur ce texte de saint Luc, que nous servirait-il de savoir s'il y en aura beaucoup de sauvés, ou peu ? *Necessarium autem magis erat scire modum quo aliquis pervenit ad salutem.*

L'Eglise non plus, à l'exemple de son divin Fondateur, ne s'est jamais prononcée. Il y a même une époque où elle a semblé soustraire cette question à la discussion des théologiens. C'est au XVIIIe siècle. Au XVIIIe siècle en effet, elle a condamné deux ouvrages de tendances diamétralement opposées : — 1° *La Science du salut, ou Traité dogmatique sur le nombre des élus*, par l'abbé Olivier Desbords des Doires [2] (sous le pseudonyme d'Amelincourt) 1701, dont la doctrine est que « d'après l'Ecriture, l'autorité des Saints Pères et l'expérience de la vie, il y a peu, et fort peu d'élus, même parmi les catholiques » : ouvrage condamné par décret de l'Index en date du 30 juillet 1708 ; l'année suivante l'Index condamne également la traduction italienne qu'en donne l'abbé Burlamacchi ; — et 2° la dissertation du P. Gravina, jésuite sicilien : *De electorum hominum numero respectu hominum reprobandorum* (où l'auteur enseigne qu'il est vraisemblable que, dans l'humanité prise en son ensemble, les élus sont beaucoup plus nombreux que les réprouvés), publiée en appendice à un ouvrage posthume du P. Plazza († 1761), Palerme 1762, éditée à part en 1764, condamnée par décret de l'Index du 22 mai 1772.

L'Index n'a point dit les motifs de cette double condamnation : ils peuvent toucher au fond même des thèses soutenues, ou aux arguments mis en avant, ou enfin être de simple opportunité comme la chose se comprendrait facilement à cette époque où le jansénisme faisait rage : assez de questions graves et capitales sollicitaient alors l'attention et l'activité des théologiens pour que l'Eglise ne jugeât pas utile de laisser soulever de nouvelles controverses.

Mais elle n'a point voulu imposer un silence perpétuel sur la question ; et le XIXe siècle s'en est occupé comme ses devanciers. L'opinion rigide et l'opinion bénigne ont eu l'une et l'autre leurs défenseurs.

Parmi ceux qui de nos jours ont défendu l'opinion rigide, le plus retentissant est certainement le P. Godts, Rédemptoriste belge (dont les tendances sévères ne se sont pas trouvées justes en ce qui touche la communion fréquente), dans son travail *De paucitate salvandorum*, où il prononce carrément : *An major pars totius generis humani, generatim sumpti, ob peccata sua mortalia damnatur ? Affirmative, respondet universalis Traditio... Hæc doctrina a quibusdam theologis dicitur esse de fide ; ab aliis vocatur plus quam vera, communis, certa*... Et il cite en effet quantité d'auteurs. Encore ne cite-t-il pas tout, comme le lui fait remarquer, non sans une pointe d'ironie délicate, le P. Jean-Baptiste : c'est l'illustre jésuite Petau qui écrit bravement : *Neque enim tertia pars hominum æternam vitam assequetur* ; — c'est le franciscain Jean de Carthagène : *Multi sunt vocati, pauci vero electi : quæ quidem verba, si de toto humano genere intelligamus, veritas fidei est catholicæ et irrefragabilis, ex tota hominum universitate permultos esse reprobatos, paucos vero prædestinatos* ; etc. Et quantité de révélations privées imaginent tantôt qu'il n'y a qu'un élu sur dix mille, tantôt cinq sur trente mille, ou encore trois sur soixante mille, ou même un sur cent mille : par exemple le P. Romæus, jésuite belge mort en 1632, qui écrit : *Hominum damnatorum numerus quasi incomparabiliter beatorum numero major est... Cum*

[1] Nous faisons ces remarques à propos du *Syllabus* sans aucune espèce d'acrimonie contre nos confrères du Cercle d'études lyonnais. Bien au contraire. Ils ont la franchise de leur opinion, et nous les en remercions. On peut toujours s'entendre avec des gens qui sont sincères et qui disent ce qu'ils pensent. Nous connaissons d'autres apologistes qui se gardent de livrer le fond de leur pensée et se retranchent dans un silence qu'ils croient prudent et qui n'est qu'hypocrite, plus funeste mille fois que les attaques ouvertes.

Sur le *Syllabus*, sur son autorité et son importance à l'heure actuelle, voir la superbe brochure que vient de publier M. l'abbé H. Hello, *Le Syllabus au XXe siècle*, in-12 de 72 p., 0 f. 60, Paris, Retaux.

[2] Il était du diocèse de Rouen et avait appartenu quelque temps à l'Oratoire. Le décret de l'Index n'empêcha point l'abbé Troya d'Assigny de donner de ce livre une nouvelle édition considérablement augmentée, sous ce titre : *La Fin du chrétien ou Traité dogmatique et moral sur le petit nombre des élus*, 3 vol. in-12, Avignon 1751.

toto genere humano bene agetur, si ex centum millibus unus regnum cœleste consequatur.

Entassez, avec le P. Godts, textes sur textes, théologiens sur théologiens et révélations sur révélations : tout cela ne fait pas un atome de Tradition catholique. Rien de tout cela n'engage l'Eglise. L'Eglise laisse dire, parce qu'elle ne juge pas que pour le moment cela soit de nature à causer aux fidèles une impression de découragement. Elle laisse dire aussi les gens à solution large, parce qu'elle pense que les âmes de droite volonté trouveront toujours des motifs efficaces de se rappeler le devoir de la crainte de Dieu. La solution large peut invoquer pour elle, au XIXe siècle, de forts bons théologiens, comme les cardinaux Gousset et Dechamps, Perrone, le P. Faber, Martinet, Mgr Berteaud, le P. Castelein, Mgr Gay (que le P. Godts taxe, un peu légèrement, de « légèreté ») : l'Eglise ne les a pas inquiétés, non plus qu'elle n'a inquiété d'autres « laxistes » dont l'argumentation tout au moins, sinon la solution elle-même, laisse fort à désirer (Mgr Bougaud par exemple, ou M. Mauran, et peut-être aussi M. Caron).

Il faut éviter de faire intervenir l'Ecriture sainte, qui est muette sur le sujet qui nous occupe. Les rigoristes ont abusé de certains aphorismes ou paraboles évangéliques.

Ainsi, pour la célèbre maxime : *Beaucoup d'appelés et peu d'élus*, on la trouve deux fois dans l'Evangile : une première fois comme conclusion de la parabole des ouvriers de la vigne, et une seconde fois comme conclusion de la parabole du festin nuptial. Or, dans le premier cas, « au lieu d'être, comme elle est pour bien des personnes, un sujet de terreur, — à mon avis, dit Salmeron, elle nous donne plutôt un motif de consolation : *tous* les ouvriers, en effet, sont récompensés ; *aucun* n'est exclu [1]. Elle signifie donc que *beaucoup sont appelés* à l'observance des préceptes par une vocation ordinaire et commune, tandis qu'*un petit nombre sont élus* par une grâce de choix pour suivre les conseils et remplir les ministères de la loi évangélique. » — Dans le second cas, outre qu'il ne faut pas oublier que cette parabole du festin nuptial est « de toutes celles de l'Evangile la plus énigmatique et la plus difficile à expliquer » (dit Mgr de Pressy), il est certain en tous cas que vouloir fonder sur ce texte la théorie du grand nombre des réprouvés ne se concilie guère avec l'exclusion d'*un seul* convive entre tous ceux, *bonos et malos*, que le Maître a fait amener de divers côtés.

Les rigoristes aiment à entendre des élus les célèbres comparaisons d'Isaïe, XVII, 5-6 : *Et erit sicut congregans in messe quod restiterit, et brachium ejus spicas leget ; et erit sicut quærens spicas in valle Raphaim ; et relinquetur in eo sicut racemus, et sicut excussio oleæ duarum vel trium olivarum in summitate rami, sive quatuor aut quinque in cacuminibus ejus fructus ejus... ;* — et XXIV, 13 : *Quia hæc erunt in medio terræ, in medio populorum : quomodo si paucæ olivæ, quæ remanserunt, excutiantur ex olea : et racemi, cum fuerit finita vindemia.* — Mais que dites-vous d'une exégèse qui, comparant les élus aux épis et aux grappes qui ont échappé à l'attention des moissonneurs et des vendangeurs, assimile par là-même les amis de Dieu, *prédestinés avant la constitution du monde*, à des rebuts abandonnés ou à des restes oubliés ?

On argumente encore sur le texte de saint Jean-Baptiste annonçant l'œuvre du Messie : — « Son van, dit le Précurseur, est en sa main, et il nettoiera complètement son aire : il amassera son blé dans le grenier ; mais il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra point. » (Matt., III, 12 ; Luc, III, 17). — D'où les rigoristes concluent (Humbert, *Pensées sur les plus importantes vérités de la religion*, q. V, § 2) : « Le Sauveur compare son Eglise à un champ rempli de paille et de grains. Il dit que la paille sera séparée et jetée dans un feu qui ne s'éteindra jamais, et le bon grain sera placé dans le grenier du Père céleste. Or, *il y a plus de paille que de bon grain*. Le nombre des réprouvés sera donc, *même parmi les chrétiens*, plus grand que celui des prédestinés. » — D'abord on pourrait chicaner Humbert sur la méprise qui lui fait attribuer au Sauveur des paroles qui sont de saint Jean-Baptiste et qui d'ailleurs ne s'entendent point nécessairement de l'Eglise. Mais, — et sans s'arrêter à cette question de détail, — qui lui

[1] Que diraient les rigoristes, si les « laxistes » concluaient de là que *tous* les hommes sont sauvés ? Les « laxistes » auraient tort ; les rigoristes ne l'ont pas moins. — Cette parabole, on le sait, a reçu diverses autres interprétations ; celle de Salmeron est fort utilisable, en tous cas, comme argument *ad hominem*. — Voici le texte de Salmeron :

« Hæc conclusio multos terrere solet ; sed hoc loco, meo judicio, omnes consolatur. Ait enim : *Multi enim sunt vocati, pauci vero electi.* Ubi illud primo notandum, *vocati* et *electi* non esse participia, sed nomina. Græce enim κλητοὶ et ἐκλεκτοὶ habetur, ut intelligamus istos vocatione et electione Dei peculiari, et non propriis viribus, aut seipsos ultro ingerentes, ad regnum pervenire. Et cum tam *electi* quam vocati denarium beatitudinis accipiant et omnes in cœlestem gloriam recipiantur, non est quod quemquam perterrefaciat hæc sententia. *Multi enim sunt vocati*, id est, omnes operarii ad vineam vocati sunt colendam. *Pauci vero electi*, quia pauci sunt habentes prærogativas et privilegia ministrorum Novi Testamenti. » *(De Parabolis D. N. J. C.*, tract. XXXIII, n. 35). — Et ailleurs *(In Epist. ad Eph.*, disp. II), le même Salmeron : « Ex quo testimonio (Matt., XX, 16) elicimus, *electos* non opponi semper reprobatis, sed aliis qui *vocati* dicuntur, et in illa parabola denarium salutis consequuntur. »

Et Cornelius a Lapide écrit, dans le même sens : — « Nonnulli sic exponunt : *multi*, id est, omnes, *sunt vocati* ad gratiam et observationem mandatorum ; sed *pauci electi* ad gratiam eximiam et observationem Consiliorum evangelicorum. — Huc accedunt Scholastici illi, qui ponunt duos ordines prædestinatorum et electorum : unum communem eorum qui ex prævisione meritorum electi sunt ad gloriam ; alterum eorum qui ad gloriam electi sunt ante prævisa merita « quos proinde vocant *eximiè prædestinatos*, illosque censent hic notari cum dicitur : *pauci vero electi.* Tales enim pauci sunt, scilicet B. Virgo, Apostoli, et pauci alii ; priores vero longe plures sunt, ideoque de illis dicit : *multi sunt vocati.* »

a dit que dans ce texte l'Evangile veut comparer entre eux deux *volumes ?* « Il y a plus de paille que de grain », dit Humbert : oui, le volume de la paille est plus grand que le volume du grain : mais, si, au lieu de mesurer volume et volume, si nous nous mettons à compter d'une part les brins de paille et de l'autre les grains de blé, voilà tout de suite les rapports renversés au bénéfice de la thèse du grand nombre des élus, puisque chaque tige donna au divin Semeur trente, soixante et jusqu'à cent grains de blé ! *Afferebat unum triginta, unum sexaginta, et unum centum.* (Marc, IV, 8).

Ne donnons à ceci que la valeur d'une riposte *ad hominem*. Mais cette conclusion n'est-elle pas autorisée par cette autre déclaration de Jésus-Christ ? *Iterum simile est regnum cœlorum sagenæ missæ in mare, et ex omni genere piscium congreganti.. Sic erit in consummatione sæculi : exibunt Angeli, et separabunt malos de medio justorum,* ἐκ μέσου τῶν δικαίων, *et mittent eos in caminum ignis* (Matt., XIII, 47-50) : séparer les méchants « du milieu des justes, » n'est-ce point indiquer que ceux-ci sont les plus nombreux ?

Au fond, toute cette exégèse numérique a quelque chose de servilement littéral ou de ridicule. Croirait-on qu'un grand théologien, un des esprits les plus cultivés de son siècle (et ce siècle était le siècle de Léon X), croirait-on que Cajétan prend argument de la parabole des dix vierges pour conclure que, parmi les catholiques, le nombre des réprouvés sera égal au nombre des élus, cinq contre cinq ?

Un autre théologien de renom, Gonet (dans son *Clypeus),* se livre, sur certains textes scripturaires, à une argumentation qui n'a rien d'inspiré : 1° saint Paul, dit-il, enseigne que les élus sont *appelés par le sort,* donc ils sont en petit nombre, car, dans tout tirage au sort, c'est le petit nombre qui est favorisé ; — 2° les prédestinés sont comparés, dans l'Ecriture, aux pierres précieuses, les réprouvés au fumier et à la boue : or, tout ce qui est précieux est rare, ordinairement parlant, donc... ; — 3° les prédestinés sont comme des rois et des princes, les réprouvés comme des esclaves, donc... ; — 4° les prédestinés sont les amis de Dieu : or, une condition de l'amitié, suivant Aristote et saint Thomas, c'est de n'être pas prodiguée, donc... — L'Ecriture cependant dit aussi que Dieu veut le salut de tous les hommes...

On a abusé étrangement, dans la prédication, des textes scripturaires qui nous inculquent la crainte ; et l'on cède trop souvent à la manie déplorable de confondre la crainte de Dieu avec la peur de Dieu, qui en est tout l'opposé. — Ce n'est pas ici le lieu de refaire le traité de la crainte de Dieu et de montrer que cette crainte dont l'Ecriture est pleine ce n'est pas la crainte servilement servile, ni même, le plus souvent, la crainte simplement servile, mais, presque toujours, la crainte filiale, amoureuse [1], inséparable de la joie et de l'exsultation, *exsultate ei cum tremore,* inséparable de la joie dont elle est le fruit, *lætetur cor meum* UT *timeat nomen tuum,* — inculquée dans cette Epître aux Philippiens dont on cite avec effroi le verset *cum metu et tremore vestram salutem operamini,* sans prendre garde que c'est une des Epîtres où saint Paul recommande le plus ardemment la joie à ses néophytes, IV, 4 : *Gaudete in Domino semper... ;* II, 18 : *idipsum et vos gaudete ;* II, 28 : *ut viso eo (Epaphrodito) iterum gaudeatis... excipite illum cum omni gaudio ;* I, 25 : *ad profectum vestrum et gaudium fidei... et in nullo terreamini ab adversariis ;* II, 2 : *implete gaudium meum ;* IV, 7-8 : *pax Dei quæ exsuperat omnem sensum custodiat corda vestra et intelligentias vestras... quæcumque amabilia, hæc cogitate...* [2] ; — cette crainte de Dieu, qui est abîme de douceur : *quam magna multitudo dulcedinis tuæ, quam abscondisti timentibus te !* — à laquelle Dieu nous convie si gentiment : *venite filii, audite me, timorem docebo vos,* et qui est célébrée avec tant d'onction et d'allégresse dans les premiers chapitres de ce Livre de l'*Ecclésiastique* qui tenait dans les prédilections ascétiques des Juifs pieux la même place à peu près que l'*Imitation* chez nous : *Timor Domini gloria, et gloriatio, et lætitia, et corona exsultationis ; timor Domini delectabit cor, et dabit lætitiam et gaudium... Timenti Dominum bene erit... Corona sapientiæ, timor Domini, replens pacem... Qui timetis Dominum, credite illi, et non evacuabitur merces vestra. Qui timetis Dominum, sperate in illum, et in oblectationem veniet vobis misericordia. Qui timetis Dominum, diligite illum, et illuminabuntur corda vestra...* Et relire surtout, au *Traité de l'amour de Dieu* de saint François de Sales, les délicieux chapitres XVI-XVIII du livre XI.

Notre-Seigneur, lui aussi, nous inculque la crainte, la difficulté du salut pour ceux *qui pecunias habent* (Marc, x, 23) ; et ses disciples s'en effraient, comme nous nous en effrayons nous-mêmes. Ecoutez comme il leur répond et les rejette dans les bras de Dieu (Marc, x, 26-27) : *Qui magis admirabantur, dicentes ad semetipsos : Et quis potest salvus fieri ? Et intuens illos Jesus ait : Apud homines impossibile est, sed* NON APUD DEUM : OMNIA ENIM POSSIBILIA SUNT APUD DEUM. — *Tout est possible à Dieu :* voilà bien le dernier

[1] Voir sur ce sujet l'excellent travail de M. Cellier, *De la peur de Dieu, traité à l'usage des âmes timorées,* in-12, 2 f. 50, Paris, Poussielgue ; — le récent volume de Mme Goyau, *Vers la joie,* in-12, 3 f. 50, Paris, Perrin ; — le *Tout pour Jésus,* du P. Faber, etc.

[2] Voir d'autres textes où saint Paul emploie ces mots de *timor, tremor, metus,* en un sens qui n'a certainement rien de pénible ni de resserrant : par exemple quand il félicite les Corinthiens de l'accueil qu'ils ont fait à Tite, se glorifiant et se réjouissant *quomodo cum timore et tremore excepistis illum,* II Cor., VII, 15 ; — cf. I Cor., II, 3 ; Eph., VI, 5 ; Hebr., XII, 28.

mot, le mot décisif en ces redoutables questions, et ce n'est pas sans intention que Notre-Seigneur dans l'Evangile le souligne d'un regard expressif : *intuens illos Jesus*. — *Tout est possible à Dieu ;* et il n'est pas un de nous qui n'ait fait dans son ministère la multiple et bénie expérience des ineffables possibilités que la grâce divine se réserve et réalise dans les âmes mêmes qui semblaient le plus éloignées du salut. Combien douloureuse sans doute est la plainte que Notre-Seigneur pousse sur la multitude des aveugles qui s'engagent sur la voie de perdition, alors que si peu suivent la voie étroite du salut ! Oui, mais il ne dit pas que tous ceux qu'il voit engagés sur une mauvaise voie y doivent s'égarer jusqu'au bout, jusqu'à l'abîme final. Et par conséquent nous n'avons pas le droit de le dire non plus, ni de tirer de cette parole des conclusions qui n'y sont pas nécessairement contenues. Que ceux qui ne se sont jamais engagés sur une voie de perdition, jettent la première pierre ! Quand nous voyons une âme dans le péché, la seule conclusion que nous ayons droit de tirer, le seul jugement que nous devions porter, c'est que la miséricorde de Dieu attend le pécheur et veut le tirer de là et veut faire de son péché même la matière de sa pénitence et de sa sainteté prochaine. C'est là un calcul que le pécheur évidemment n'a point dû faire pour lui-même : s'il l'avait fait, ce serait une insigne présomption. Mais la présomption complète, la volonté foncièrement perverse que suppose la présomption, est-ce donc chose si fréquente ? Combien il est plus charitable, et plus vrai, de faire, dans les fautes dont nous sommes témoins, la part large à l'ignorance, à la faiblesse, à l'aveuglement des passions ! En tous cas, ce n'est point à nous à taxer notre prochain de présomption. Notre devoir, devant les fautes du prochain, est de croire que Dieu a fait pour lui le calcul de miséricorde qui prépare le retour. Est-ce toujours sous cet angle que nous envisageons les choses ? est-ce sous cet angle que les envisagent ceux qui du spectacle affligeant du monde concluent impitoyablement à la damnation en masse de leurs contemporains ?... C'est précisément sur ce thème de la conversion du pécheur, du retour toujours possible et toujours à espérer, c'est sur ce thème que Dieu dans l'Ecriture nous rappelle avec insistance l'abîme qui sépare ses pensées de nos pensées et ses voies de nos voies. Cf. ce texte d'Isaïe, par exemple, que l'Eglise ramène souvent sur nos lèvres dans sa liturgie et qu'elle voudrait ramener surtout dans nos cœurs : Is. LV, 6 sqq. : *Quærite Dominum... Derelinquat impius viam suam, et vir iniquus cogitationes suas, et revertatur ad Dominum, et miserebitur ejus, et ad Deum nostrum : quoniam multus est ad ignoscendum.* NON ENIM COGITATIONES MEÆ, COGITATIONES VESTRÆ : *neque viæ vestræ, viæ meæ, dicit Dominus. Quia sicut exaltantur cœli a terra, sic exaltatæ sunt viæ meæ a viis vestris, et cogitationes meæ a cogitationibus vestris...* : Cf. Ez. XI, 19 : *auferam cor lapideum de carne eorum ..;* XVIII, 23, 32 : *numquid voluntatis meæ est mors impii ? ... nolo mortem morientis...;* XXXIII, 11 : *nolo mortem impii...;* II Petr., III, 9 : *patienter agit* (Dominus) *propter vos, nolens aliquos perire, sed omnes ad pœnitentiam reverti.*

La seule donnée précise que nous puissions tirer de l'Ecriture Sainte touchant le nombre des élus, c'est que ce nombre sera immense. Saint Jean, *Apoc.*, VII, a vu le ciel ouvert : « Or, il y aperçoit d'abord les élus Juifs que, sous des nombres symboliques, il range là-haut comme ils étaient classés ici, en douze tribus ; après quoi, venant aux Gentils parvenus à la gloire, il dit que la multitude en est tellement grande que personne ne peut la compter. — *Voilà l'unique donnée certaine de la révélation :* vous semble-t-elle bien effrayante ? » demande Mgr Gay *(Instruct. pour les personnes du monde*, t. II, instr. 20e). — Evidemment il ne s'agit point d'en conclure que le nombre des élus soit supérieur à celui des réprouvés : le nombre des élus, absolument parlant, peut être immense en soi et rester cependant inférieur au nombre des réprouvés ; mais tout de même, il est consolant de penser que Dieu dans son Ecriture a daigné nous révéler l'immensité du nombre des élus, tandis qu'il ne nous a rien dit de semblable en ce qui touche la population de l'enfer [1].

Saint François de Sales, quand on prêche ou qu'on médite les grandes vérités, ne veut pas qu'on laisse les âmes ou qu'on reste soi-même sur une impression d'épouvante.

Combien plus instamment le recommanderait-il pour cette question du petit nombre des élus, qui n'est pas une grande vérité ! L'épouvante n'a jamais réussi qu'à mettre les gens en fuite. C'est par la confiance toujours que Dieu nous attire à lui, aussi bien sous la loi dite de crainte que sous la loi d'amour. C'est de confiance que le pécheur a tout d'abord besoin, quand il est au fond de l'abîme ; les vérités éternelles ne feront que l'effrayer, si la confiance n'est éveillée dans son âme. — Voir, au chap. v de la délicieuse vie de *Sainte Gertrude* par M. Ledos (ch. v, *Le héraut*

[1] Voir encore, sur la population du ciel, Apoc., v, 11 : *Et vidi, et audivi vocem angelorum multorum in circuitu throni, et animalium, et seniorum ; et erat numerus eorum millia millium ;* — Daniel, VII, 9-10 : *Aspiciebam donec throni positi sunt, et Antiquus dierum sedit... Millia millium ministrabant ei, et decies millies centena millia assistebant ei ;* — Is., LIII, 11-12 : *Pro eo quod laboravit anima ejus, videbit et saturabitur : in scientia sua justificabit ipse justus servus meus multos... Ideo dispertiam ei plurimos, et fortium dividet spolia ;* — Coloss., II, 15 : *Exspolians principatus et potestates, traduxit confidenter, palam triumphans illos in semetipso ;* — Eph., IV, 8 sqq. : *Ascendens in altum, captivam duxit captivitatem...*

On évalue souvent au tiers de la milice angélique le nombre des anges déchus, se fondant sur le célèbre texte Apoc. XII, 4 : *Et cauda ejus trahebat tertiam partem stellarum cœli :* mais c'est là une interprétation que rien ne nous oblige à suivre : cf. Petau, *De Angelis*, lib. I, cp. XIV : « ... Nam quod tertia pars illa stellarum, ad angelorum qui ceciderunt partem tertiam pertinere dicitur, id minime constare suo loco docebitur. »

de l'amour divin et la théologienne du Sacré-Cœur), des pages admirables de révélations touchant la confiance en Dieu : « La confiance fait une telle violence à ma tendresse, que je ne puis en aucune manière lui faire défaut... Il sera bon de faire connaître aux hommes l'avantage qu'ils trouveront à se souvenir sans cesse que moi, le Fils de la Vierge, je me tiens debout pour le salut du genre humain devant Dieu le Père, et que s'ils viennent à commettre en leur cœur quelque faute par fragilité humaine, j'offre pour eux mon cœur sans tache à Dieu le Père ; s'ils pèchent en œuvres, je lui présente mes mains percées ; et de même pour toutes les autres fautes qu'ils commettent, mon innocence apaise incontinent mon Père ; afin que, se repentant, ils obtiennent toujours facilement leur pardon. » — Notre-Seigneur à sainte Rose de Lima (dans la *Vie* de la Sainte, par le P. Léonard Hansen, O. P.) : *Ego neminem condemno, nisi volentem condemnari.* — Notre-Seigneur à sainte Thérèse (appendice à sa *Vie écrite par elle-même) : « Personne ne se perdra sans le savoir.* »

Les « terroristes » de la théologie, comme les appelle Martinet, ont abusé des révélations privées comme ils ont abusé des textes de l'Ecriture. Les révélations privées sont précieuses quand elles illustrent quelque point de la Tradition ecclésiastique ; sinon, elles n'ont pas à entrer en ligne de compte. Or, la Tradition de l'Eglise est muette sur le point qui nous occupe.

Quant aux raisons de convenance qui ont été alléguées par certains (par Mgr Bougaud notamment) pour réduire à un minimum peut-être trop minime le nombre des réprouvés, il y a lieu de leur appliquer la remarque très judicieuse que fait Contenson. — Les raisons de convenance, dit l'illustre dominicain, sont excellentes pour nous démontrer la sagesse des œuvres de Dieu quand il s'agit d'œuvres accomplies et qui nous sont connues, mais non quand il s'agit d'œuvres à accomplir ou en général d'œuvres qui ne nous sont pas connues ou que nous ne connaissons que par conjectures. C'est l'honneur et la gloire de la raison humaine de pénétrer les mystères de la sagesse divine après que ces mystères lui sont révélés. Mais, tant que Dieu n'a point daigné lui faire cette révélation, elle est bien trop faible pour scruter ce qui se passe dans les conseils éternels. — Voyez, par exemple, ce qui est arrivé pour le dogme de l'Immaculée-Conception tant que la révélation n'en a point été claire à tous et promulguée par l'Eglise : des deux côtés on a trouvé des raisons de convenance à invoquer : les défenseurs du privilège alléguaient que l'honneur du Christ exigeait que sa Mère eût toujours été sans tache ; les opposants au contraire soutenaient que l'honneur bien compris du Christ-Rédempteur exigeait qu'il eût, par l'effusion de son sang, purifié sa Mère, non moins que le reste de l'humanité, de la souillure originelle, — raison qui en effet sembla très forte à beaucoup, jusqu'à ce que l'Esprit de vérité qui veille au développement du dogme amena les théologiens à préciser la distinction entre la rédemption libératrice du péché originel, qui est la nôtre à tous, et la rédemption préservatrice, privilège de la Sainte Vierge : distinction consacrée par la Bulle même de définition : *intuitu meritorum Christi Jesu Salvatoris humani generis ab omni originalis culpæ labe præservatam immunem...* ; et plus haut : *ob prævisa Christi Domini Redemptoris merita... præservatam omnino fuisse... et idcirco sublimiori modo redemptam.*

Les raisons de convenance n'ayant donc qu'une faible portée là où l'Ecriture et la Tradition sont muettes, le plus sage, en face de ceux qui s'inquiètent du nombre des élus, sera d'imiter Notre-Seigneur lui-même et, sans répondre directement, de rappeler aux hommes qu'ils sont engagés sur une mauvaise voie et de leur montrer la voie meilleure qui doit les conduire au terme où Dieu leur tend les bras. On a vu, dans ce qui précède, de quel côté nous penchons [1]. Mais, quoi qu'il en soit, au jour du jugement Dieu se trouvera également glorifié dans sa bonté et sa justice. En attendant, il faut espérer fermement et amener les fidèles à fermement espérer 1° leur salut à eux-mêmes, et 2° que Dieu met à leur portée toutes les grâces voulues pour agir efficacement sur le milieu social où la Providence les a placés et travailler au salut de beaucoup.

V. — Sur les appels de Dieu aux païens que nous sommes trop portés à croire absolument déshérités, le P. Jean-Baptiste cite des pages splendides de Mgr Berteaud, le théologien, l'orateur incomparable dont Pie IX disait : « L'évêque de Tulle, c'est la Tradition vivante de l'Eglise catholique parlée avec toute la poésie du ciel. » — En voici des vues, d'autant plus précieuses à noter que les Œuvres de l'évêque sont épuisées en librairie :

Dans le corps surnaturel de l'Eglise, écrivait-il (*Lettre pastorale sur le Jubilé*, 28 nov. 1847), les membres n'apparaissent que par suite détachée : en conséquence, le Verbe incarné, son Chef, a des attributions énergiques, aucune barrière ne borne ses envahissements. Ceux qui doivent être ses membres, sont dispersés dans le temps et l'espace : il va les chercher, il les arrache, les emporte dans une conquête brillante. *Ceux qu'il n'a pas encore subjugués ont beau se tenir dans leur sauvage indépendance, il leur envoie des provocations suaves et fortes.* Que nul n'aille se croire affranchi des influences souveraines de Jésus-Christ, la Tête puissante. Son corps n'est pas achevé ; il convoite légitimement quiconque est apte à en devenir le membre. Ces masses d'infidèles inattentifs, tous ces troupeaux semés sur le globe *sont mystérieusement travaillés ; la vie ramassée dans Jésus se dirige de leur côté.* Nous compterions difficilement les élans, les

[1] Voir d'ailleurs *Ami* 1899, p. 696, à propos du travail du P. Castelein sur *Le Rigorisme et le nombre des Elus.*

commotions invisibles qui se succèdent au profit de ces âmes en apparence délaissées.

Et ailleurs, *Lettre pastorale sur le Verbe Incarné*, 24 fév. 1843, et *Homélie* du 10 mars 1871 :

Les manifestations divines sont toujours merveilleusement adaptées à l'état présent du genre humain. Les âmes ne sont-elles pas présentes aux yeux de Dieu à toutes les heures? Et par quelle partialité cruelle en laisserait-il donc des masses entières s'agiter tristement dans le délaissement de la nuit?

... Le vrai Dieu est partout chez lui, on ne le bannit pas. Son culte s'impose même à ceux qui ne savent pas son nom ; une mystérieuse inquiétude les pousse à lui dresser un autel : *Ignoto Deo :* « Nous sentons que tu es, semblent-ils dire : ah ! fais-nous connaître ton nom ! » ... On n'exile pas Dieu. Celui qui incline les cieux n'entend pas se soumettre à un insolent ostracisme.

Et dans sa *Lettre pastorale sur la foi*, 16 février 1854 :

L'Esprit divin a, dans la personne de l'Eglise, un vaste et brillant instrument ; mais il est des limites que celle ci n'a pas eu le temps de franchir encore : universel et infini, il va tout seul alors aux régions inexplorées ; il s'adresse immédiatement aux âmes. Il y a partout des âmes qui accomplissent le devoir dans la mesure de leur connaissance. Disons qu'elles n'ont pas fait si bien, sans un secours de grâce que Dieu ne refuse à personne. Certainement ce ne sont pas là des droits rigoureux à l'illumination par la foi. Mais Dieu, dans sa miséricorde, accepte ces efforts, les seuls possibles. Il en prend occasion d'initier par lui-même, d'une façon toute intérieure, les âmes qui les ont produits. Ou il révèle les mystères que la parole de son Eglise proclame ailleurs, ou il inspire une foi implicite à ces mêmes mystères. Les âmes, dans ce dernier cas, se tournent vers lui, aspirant un salut dont elles ne savent pas le mode précis, mais qui va leur suffire. Voyez-vous la foi, cet élément de notre grandeur, comme elle est peu un titre blessant réservé à quelques-uns. Si elle n'est pas une portion de la nature, Dieu s'est fait une loi de l'insérer partout où elle peut être décemment... S'il faut aller sans intermédiaire, il va... Il entre, selon son droit d'Esprit suprême, dans l'esprit de sa créature. Rien n'a paru au dehors; l'intérieur est rempli de vérité et de lumière.

Quelle large et consolante doctrine de miséricorde chez tous ces intransigeants du *Syllabus* et du siècle de Pie IX, chez tous ces ennemis de leur siècle comme les appelaient des gens qui les eussent volontiers taxés d'ennemis du genre humain comme on faisait les premiers chrétiens! [1] — C'est Mgr Berteaud encore qui, un autre jour, dans une superbe improvisation *Au Colisée*, rappelait avec tant de tendresse la définition de l'homme par saint Grégoire de Nysse :

... Achevons donc avec confiance la guerre commencée, et comptons bien que la joie sera grande au ciel, car il y aura des repentirs magnifiques. On a cherché une définition de l'homme. Platon a dit sa sentence, Aristote a eu son axiome. Pour moi, dit bien mieux saint Grégoire de Nysse, *l'homme est l'être qui se repent*, qui peut s'affranchir et se réhabiliter. Le ciel est composé d'illustres repentis. Un larron est le premier couronné. O Seigneur, qui ne vous lassez jamais de nous pardonner! O Dieu, dont jamais ne dort la miséricorde!...

[1] Voir, sur l'amitié de Mgr Berteaud et de Louis Veuillot, ces touchantes réflexions de G. Breton (dans sa *Vie* de Mgr Berteaud) :

« Il y avait entre ces deux hommes les plus grandes affinités d'esprit et de cœur ; c'étaient deux chrétiens qui ne voulaient savoir en toutes choses que Jésus-Christ, et qui dans toutes les sphères de la pensée s'élevaient, selon la formule de saint Anselme, à l'intelligence par la foi. Pour l'un et pour l'autre aussi, l'Evangile était, avant tout, une loi de miséricorde et d'amour ; ils aimaient les humbles, les pauvres, les pécheurs ; ils croyaient que Jésus-Christ est venu surtout pour eux, que l'ignorance, la faiblesse, la pauvreté, la souffrance rapprochent de Dieu et appellent ses grâces, que le péché même, lorsqu'il n'est pas le fruit de l'orgueil, mérite plus de pitié que de colère, et qu'enfin le plus grand nombre des pécheurs reçoivent le pardon de Dieu, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font. »

VI. — Le récent décret de Rome a ramené l'attention des critiques sur la question de la *Communion quotidienne aux premiers siècles.* Question purement historique et où nous n'avons pas à chercher d'arguments pour ou contre un point de doctrine que Rome a tranché. Quand même l'histoire établirait que les premiers chrétiens n'ont communié que rarement, cela prouverait simplement qu'ils ont été tièdes, comme ceux de bien d'autres siècles, — et non point qu'ils ont eu raison d'agir ainsi. Mais chacun sait, au contraire, que l'opinion traditionnelle est que, en fait, les premiers chrétiens communiaient tous les jours. Sur quelles preuves peut-on établir, en histoire, la vérité de cette tradition?

Chacun sait aussi qu'elle peut invoquer en sa faveur nombre de documents apocryphes. Mais de ce qu'un usage antique nous est attesté par des documents apocryphes, qu'en voulez-vous conclure contre la réalité même de l'usage? Bien au contraire, si des documents apocryphes, si des légendes, si des « romans » en font mention, c'est la preuve que nous nous trouvons en présence d'un usage qui était connu de tout le monde et dont le souvenir, aux yeux du public, ne pouvait que confirmer la vraisemblance du récit imaginé.

Toutefois, on comprend qu'il vaille mieux et qu'il soit plus digne de la gravité du sujet de faire appel à des témoignages d'une authenticité non douteuse. Et c'est à quoi le P. Philibert Martain vient d'appliquer sa sagacité. *(Revue Augustinienne*, août 1906).

Les témoignages explicites manquent pour les deux premiers siècles : lacune d'où l'on n'a pas à tirer de conclusion prématurée. Il ne nous reste pas d'horaire ni de plan de vie des premiers fidèles. Ce que nous savons de leur vie, ils ne nous l'ont révélé que *per transennam*, et ils n'ont point songé à nous donner le détail de toutes leurs pratiques.

C'est ainsi que les *Actes des Apôtres* ne nous parlent pas positivement de la communion des fidèles : II, 42 : « Ils persévéraient dans la doctrine des Apôtres et ils restaient unis ; ils rompaient le pain et priaient avec assiduité [1] » : notre piété peut tenir pour certain que saint Luc ici

[1] Traduction sur le texte grec, qui diffère de la Vulgate *et communicatione fractionis panis :* ἦσαν δὲ προσκαρτεροῦντες ἐν τῇ διδαχῇ τῶν ἀποστόλων, καὶ τῇ κοινωνίᾳ, τῇ κλάσει τοῦ ἄρτου καὶ ταῖς προσευχαῖς.

fait allusion, non pas seulement au sacrifice, mais à la communion des fidèles aussi : mais les esprits pointilleux objecteront qu'en rigueur de critique le texte inspiré peut s'entendre tout aussi bien d'une simple assistance des fidèles au sacrifice présidé par un Apôtre ou par un Ancien. — De même, quatre versets plus bas, II, 46, les gens difficiles prétendront que le *quotidie quoque* ne s'applique qu'au membre de phrase qui suit immédiatement *(perdurantes unanimiter in templo)*, et que ce serait forcer le texte que de l'appliquer aux membres de phrase suivants : *et frangentes circa domos panem* [1], *sumebant cibum cum exsultatione et simplicitate cordis*... Ne forçons pas trop la bonne volonté des critiques, et passons à d'autres témoignages.

Saint Justin au IIe siècle dévoile aux empereurs Antonin et Marc-Aurèle le mystère des assemblées chrétiennes :

On apporte à celui qui préside les frères du pain et une coupe d'eau et de vin trempé. Il les prend, adresse louange et gloire au Père de l'univers par le nom du Fils et du Saint-Esprit. Suit une longue eucharistie pour tous les biens reçus de Dieu. Quand sont terminées les prières et l'eucharistie, tout le peuple pousse l'acclamation : *Amen*. *Amen* est un mot hébreu qui signifie *Ainsi soit-il* (τὸ γένοιτο). Lorsque le président a fait l'eucharistie, que tout le peuple a répondu, les ministres que nous appelons diacres distribuent le pain, le vin et l'eau eucharistiques (εὐχαριστηθέντος) *à tous les assistants, et ils en portent aux absents (I Apol.* LXV).

Au chapitre suivant (LXVI), il explique en un magnifique langage ce que c'est que l'Eucharistie et comment elle est la chair et le sang de Jésus incarné, en vertu même des paroles de l'institution, et comment elle n'a rien à voir avec les caricatures qu'en ont imaginées les sectateurs de Mithra. — Puis, au chapitre LXVII, il s'étend sur la grande réunion chrétienne, qui est celle du dimanche, du « jour du soleil, » réunion où tous accourent, des villes et des campagnes : on y lit les écrits des apôtres, des prophètes, on y prie, on y écoute les exhortations du président, puis on y célèbre l'Eucharistie ; et saint Justin répète, pour ces réunions dominicales, ce qu'il a dit plus haut : — « Chaque fidèle, dit-il, reçoit les éléments consacrés et y participe ; les absents eux-mêmes sont communiés par le ministère des diacres. » — Donc, chaque fois que l'on célèbre l'Eucharistie, la communion est générale. Quand la célèbre-t-on ? Tous les dimanches certainement, mais certainement aussi d'autres jours que saint Justin ne précise pas.

Cinquante ans après, Tertullien († vers 240, baptisé vers 195 à l'âge de trente-cinq ans) écrit deux livres à sa femme, *Ad uxorem*. Sans la moindre galanterie, il l'exhorte à ne pas se remarier s'il la précède au tombeau. Pourtant, si elle ne peut résister à l'attrait des secondes noces, que du moins elle n'épouse pas un païen : car, dit-il, « un tel mari ignorera ce que tu goûtes mystérieusement *avant toute autre nourriture*. Même s'il sait que tu prends du pain, ce pain ne sera pas pour lui ce qu'il est pour nous. *Non sciet maritus quid secreto ante omnem cibum gustes. Et si sciverit panem, non illum credit esse qui dicitur.* » — Texte précieux, qui nous apprend 1° que les chrétiens d'Afrique, au temps de Septime Sévère, emportaient l'Eucharistie à domicile, et 2° qu'ils se communiaient eux-mêmes, le matin à jeun : le faisaient-ils tous les jours ? Tertullien ne le dit pas explicitement : mais le ton dont il parle semble bien indiquer qu'il s'agit d'une pratique habituelle, et certainement à peu près quotidienne.

Le plus illustre des contemporains et compatriotes de Tertullien, saint Cyprien († 258), est un de ceux que l'on cite le plus souvent *(Epist.* LXIII, *ad Cæcilium ; Ep.* LVI, *ad Thibaritanos)*. Retenons, de son *De Oratione dominica*, l'explication du *Panem quotidianum*, qu'il interprète de la communion quotidienne : — « Le Christ, dit-il, est le pain de vie... Ce pain, nous prions qu'il nous soit donné *tous les jours*, pour vivre en Jésus-Christ. Nous recevons *chaque jour* l'Eucharistie, aliment de salut, de peur qu'un péché grave nous surprenne et que l'excommunication nous prive de ce pain céleste et nous retranche du corps de Jésus-Christ. *Hunc autem panem dari nobis quotidie postulamus, ne qui in Christo sumus, et Eucharistiam quotidie ad cibum salutis accipimus, intercedente aliquo graviore delicto, dum abstenti et non communicantes a cœlesti pane prohibemur, a Christi corpore separemur.* »

Cent cinquante ans plus tard, saint Augustin nous est témoin que cette coutume fervente fleurit toujours en Afrique. Lui aussi, il interprète de l'Eucharistie le *Panem* du *Pater : Eucharistiam, quotidianum cibum (Serm.* CXII, 4) : nourriture aussi nécessaire que le pain matériel dont on a besoin chaque jour, que la parole de vie que l'évêque dispense tous les jours *(Serm.* LVIII, 5) : chaque jour, le chrétien, recevant ce pain gage de la vie éternelle, répond : *Amen :* avec ce gage quotidien, qui osera désespérer de son salut ? *Pignus accepisti : quotidie erogatur tibi : noli desperare qui vivis ex pignore (Serm.* CCCXXXIV, 2). — Un jour de Pâques *(Serm.* CCXXVII), à ses néophytes : « Il faut que vous sachiez ce que vous avez reçu, ce que vous continuerez à recevoir, ce que vous recevrez *tous les jours*. »

Mais déjà la tiédeur a envahi l'Eglise. Saint Augustin sait que cet usage africain de la communion quotidienne n'est pas suivi partout. Mais il ne prétend pas l'imposer. Il ne s'érige pas en juge de ce qui se fait ailleurs. Que chacun, dit-il, se conforme aux règles de son Eglise et aux inspirations

[1] *In templo... circa domos :* ils célèbrent la fraction du pain dans les maisons privées, mais le Temple reste pour eux la maison de prière.

Le P. Rose traduit ainsi ce verset 46 :

« Chaque jour ils étaient tous ensemble assidus au Temple ; ils rompaient le pain dans les maisons, et prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur, louant Dieu, et trouvant grâce auprès de tout le peuple. »

de sa conscience, pourvu que le corps du Seigneur soit honoré.

La tiédeur envahit l'Eglise : les païens sont entrés en masse dans l'Eglise, à la suite des empereurs chrétiens, et ils n'ont pas renoncé toujours à leurs habitudes païennes. Saint Jérôme déplore « l'inconscience de ceux qui vont communier après une nuit passée dans l'incontinence et qui, suivant le mot de Perse, *noctem flumine purgant :* — non certes, se hâte-t-il d'ajouter, non certes qu'à différer d'un jour ou deux la communion, le chrétien s'enrichisse de vertus : ce dont je suis indigne aujourd'hui, je ne le mériterai pas plus demain ou après-demain. »

C'est la tiédeur des chrétiens qui « pose », au temps de saint Jérôme, la question de la communion quotidienne, qui ne se « posait » pas au début et qui semblait une pratique toute simple, aussi simple que la prière quotidienne, comme on l'a vu par les textes de saint Augustin et de saint Cyprien. C'est à saint Jérôme qu'un certain Lucinius, vers 398, écrit du fond de la Bétique et demande : « Que penser de la communion quotidienne ? »

Saint Jérôme répond, de Bethléem, que c'est là en effet la discipline de Rome et de l'Espagne, comme son correspondant le sait bien[1] ; — que d'ailleurs chaque Eglise doit conserver ses traditions ; — et qu'il serait bien à souhaiter qu'on pût « recevoir *assidûment* l'Eucharistie selon les aspirations de la conscience ! *Eucharistiam quoque absque condemnatione nostrî et pungente conscientia semper accipere* » : — *semper* qui peut se traduire par « quotidiennement », comme dans cette autre lettre (de l'an 393, *Ep.* XLVIII *ad Pammachium)* où saint Jérôme rappelle la coutume romaine de communier tous les jours, sans d'ailleurs l'approuver ni la blâmer (à raison précisément de la difficulté créée par le relâchement et la dissolution des mœurs)[2]. — Et le biographe de sainte Mélanie la Jeune (voir *Ami* 1906, p. 657) note expressément que « c'était la coutume à Rome de communier tous les jours. »

La décadence s'accélère ; et, un siècle ou deux plus tard, l'auteur anonyme du *De Sacramentis* (publié parmi les Œuvres de saint Ambroise, mais qui, en réalité, est du V[e] ou du VI[e] siècle) interpelle les chrétiens qui en sont venus à ne plus communier qu'une fois l'an :

Si le sang divin, toutes les fois qu'il est répandu, coule pour la rémission des péchés, je dois donc le recevoir toujours, afin que toujours me soient remis mes péchés. Qui pèche toujours doit toujours chercher le remède... Reçois tous les jours ce qui peut te sanctifier tous les jours... Vis de manière à mériter de recevoir Jésus-Christ tous les jours ; celui qui ne mérite pas de le recevoir tous les jours n'est pas digne de le recevoir une fois l'an... Si l'Eucharistie est notre pain quotidien, pourquoi ne le recevoir qu'une fois l'an, comme font les Grecs ? *Qui semper pecco, semper debeo habere medicinam... Hæc postulatio* (panem nostrum quotidianum) *maxima est eorum quæ postulantur. Ideo quotidie accipe, ut quotidie debito tuo indulgentiam petas... Si quotidianus est panis, cur post annum illum sumis, quemadmodum Græci in Oriente facere consuerunt ? Accipe quotidie, quod quotidie tibi prosit. Sic vive, ut quotidie merearis accipere. Qui non meretur quotidie accipere, non meretur post annum accipere... Qui vulnus habet, medicinam requirit. Vulnus est, quia sub peccato sumus : medicina est cœleste et venerabile sacramentum* [1].

[1] *De Eucharistia, an accipienda quotidie, quod Romana Ecclesia et Hispaniæ observare perhibentur (Ep.* LXXI *ad Lucin.*, n. 6) : ce *perhibentur* ne doit pas se traduire par « dit-on », mais par « à ce que vous me dites vous-même » : car le correspondant du Saint est un Espagnol qui n'a pu manquer de le renseigner sur la pratique de son pays ; et quant à la pratique romaine, nul n'était mieux qualifié pour en parler que le secrétaire du pape saint Damase.

[2] *Scio Romæ hanc esse consuetudinem ut fideles semper Christi corpus accipiant... Unusquisque in suo sensu abundet.*

L'allusion que le *De Sacramentis* vient de faire à la pratique des Grecs, nous apprend qu'en Orient le mal était, à cette époque (V[e] ou VI[e] siècle), plus enraciné et plus généralement passé dans les mœurs qu'en Occident. Mais, en Orient aussi, il était de date récente ; en Orient non plus qu'en Occident, il n'était la Tradition. Les témoignages nous manquent pour les premiers siècles ; mais des textes nombreux du IV[e] siècle nous disent clairement ce qu'était la pratique traditionnelle.

C'est le VIII[e] livre des *Constitutions apostoliques* (lequel représente sûrement la liturgie syrienne du IV[e] siècle), qui nous dit au chap. XIII : — « Qu'on dise le psaume XXXIII pendant que *tous les autres* communient. Et lorsque tous, hommes et femmes, πάντες... καὶ πᾶσαι, ont reçu l'Eucharistie... » — Evidemment, cette rubrique suppose que tout le monde communie, à la messe.

C'est le Concile d'Antioche (de l'an 341, ou, suivant d'autres, de l'an 332) qui porte excommunication contre quiconque, entré dans l'église pour écouter la lecture des Saintes Ecritures, ne s'associera pas à la prière commune et s'abstiendra de recevoir l'Eucharistie : τούτους ἀποβλήτους γένεσθαι τῆς ἐκκλησίας, ἕως ἂν ἐξομολογησάμενοι...

Et ces décrets d'Antioche deviennent loi de l'Eglise ; ils sont acclamés à Chalcédoine (Concile œcuménique de 451) comme règles sacrées et divines ; ils se lisent dans les plus anciennes collections latines et sont loués par plusieurs Papes.

Aussi, le compilateur des *Canons apostoliques* (qui sont probablement du IV[e] siècle, ou peut-être du III[e], d'après Hefele) ne croit pas pécher contre l'histoire en couvrant cette loi du patronage des Apôtres eux-mêmes [2].

[1] *De Sacramentis*, IV, 28 ; V, 25 ; VI, 24. C'est toujours à propos de la IV[e] demande du *Pater (Panem nostrum quotidianum)* que les Pères, l'auteur du *De Sacramentis* comme saint Augustin, saint Cyprien et Tertullien, rappellent et inculquent la nécessité de la communion quotidienne. Rapprochez de la netteté de leur langage ce qu'on lit en maint opuscule contemporain de piété, où l'on ose à peine insinuer que le *Panem* du *Pater* pourrait aussi s'entendre de l'Eucharistie (et souvent même, l'on n'ose pas l'insinuer du tout).

[2] Ils ont été publiés sous le nom de saint Clément de Rome, qui les aurait rédigés sous l'inspiration des Apôtres. — Voici le texte du *Canon X*, relatif à l'obligation de communier quand on assiste au saint Sacrifice :
Πάντας τοὺς εἰσιόντας πιστοὺς καὶ τῶν γραφῶν ἀκούοντας, μὴ παραμένοντας δὲ τῇ προσευχῇ καὶ τῇ ἁγίᾳ μεταλήψει, ὡς ἀταξίαν ἐμποιοῦντας τῇ ἐκκλησίᾳ ἀφορίζεσθαι χρή.

C'est au IVe siècle encore que saint Athanase, parlant à tous les fidèles, sans distinction, appelle l'Eucharistie « le pain dont nous nous nourrissons chaque jour. »

C'est au IVe siècle que saint Basile, interrogé, comme saint Jérôme, sur ce qu'il faut penser de la communion quotidienne, répond que c'est une pratique excellente et très utile. Au temps des persécutions, dit-il (et son aïeule, sainte Macrine, avait connu la persécution de Licinius), les chrétiens emportaient l'Eucharistie à domicile et se communiaient eux-mêmes. Mais pourquoi remonter si loin ? Aujourd'hui même, « tous les moines, dans les solitudes où il n'y a pas de prêtres, conservent l'Eucharistie chez eux et se l'administrent eux-mêmes. » — Et non seulement les moines, mais l'ensemble des fidèles : — « A Alexandrie et en Egypte, la plupart du temps, chaque fidèle possède le pain consacré dans sa maison et s'en nourrit à volonté (ὅτε βούλεται). Quand une fois le prêtre a accompli le sacrifice et administré la communion, chacun reçoit sa provision de pain eucharistique ; il la consomme *en se communiant tous les jours* ; il doit se représenter qu'il la reçoit du prêtre qui la lui a confiée. »

Saint Basile parle de ce qu'il a vu ; car il a beaucoup voyagé ; il a visité la Syrie, la Mésopotamie, l'Egypte, pour s'initier à la vie ascétique. C'est lui-même qui nous apprend qu'à Césarée de Cappadoce, sa ville natale, la communion n'est pas quotidienne : — « Nous communions, dit-il, quatre fois la semaine : le dimanche, le mercredi, le vendredi et le samedi, et, de plus, les jours de fêtes. »

Vers la même époque (fin du IVe siècle), un pèlerin des solitudes, qui a visité les colonies monastiques de Libye et de Thébaïde, nous rend témoignage de ce qui se faisait chez les moines et que les moines faisaient faire à tous ceux qui vivaient dans leur commerce : on communie tous les jours, le dimanche à l'église, les autres jours en famille ou au couvent : — « La communion est quotidienne, sauf empêchement ; car chaque jour nous avons besoin de pardon. Chaque dimanche un prêtre vient au monastère et célèbre la synaxe[1]. »

Nous ne descendons pas plus avant le cours des siècles. Avec le IVe siècle finissant, nous sommes sortis déjà de ce qu'on a coutume d'appeler « les premiers siècles de l'Eglise ». La décadence s'accélère, au souffle des hérésies, des dissensions, du relâchement qui les accompagne ; et saint Jean Chrysostome multiplie les objurgations à son peuple, d'Antioche d'abord, de Constantinople ensuite. Combien ses paroles nous semblent encore actuelles !

On en est venu, s'écrie-t-il à Antioche en 386, on en est venu à un tel degré d'inconsidération et d'incurie, que nombre de fidèles, même accablés d'innombrables misères, négligent entièrement leur âme et n'approchent de la Table sainte qu'aux grandes fêtes, et dans quel état ! Ignorent-ils donc que pour communier il faut consulter, non pas la solennité de la fête, mais la pureté de la conscience, l'innocence de la vie ? Celui qui n'a pas de péché à se reprocher (τὸν οὐδὲν ἑαυτῷ συνειδότα φαῦλον) doit communier tous les jours ; mais celui qui est dominé par le péché et ne sait pas se repentir, ne peut pas plus aux jours de fête qu'aux autres communier en sûreté de conscience.

Et un peu plus tard, à son peuple de Constantinople :

Comment serions-nous prêts, dites-vous, puisque nous ne communions qu'une fois l'an ? — Mais là précisément est le danger. Vous mesurez le fruit de vos communions, non pas à la netteté de votre conscience, mais à l'intervalle qui les sépare. Vous ne songez donc pas que communier indignement, ne serait-ce qu'une fois, vous souille d'un crime ; que communier dignement, même souvent, vous est très fructueux ?

En résumé donc, des textes précis, en Orient comme en Occident, nous placent, au milieu du IVe siècle, au lendemain de la paix de l'Eglise, en présence d'une tradition très claire et qui éprouve à ce moment-là le besoin de s'affirmer avec d'autant plus de force et de fréquence que précisément la lâcheté des néo-chrétiens tend à la laisser tomber en désuétude, — d'une tradition qui se donne partout comme l'expression authentique de la Tradition de l'Eglise.

N'eût-on pas d'autres textes, l'affirmation réitérée et pressante de cette tradition, — alors précisément que l'on commence non à la contester théoriquement mais à s'en affranchir en pratique, — suffirait à en établir l'origine apostolique. Mais, grâce à Dieu, et encore que les premiers chrétiens aient négligé de multiplier les affirmations d'un usage qui leur semblait si simple et si inséparable de la vie chrétienne, des textes clairs de saint Cyprien et de Tertullien nous ont permis de remonter au IIe siècle ; et, à la lumière de cette tradition postérieurement constatée, il ne semblera téméraire à personne de penser que les célèbres versets des *Actes des Apôtres*, II, 42, 46, peuvent et doivent s'entendre de l'usage de la communion quotidienne dans la première communauté chrétienne de Jérusalem, — usage qui lui-même n'est que la mise en pratique de la recommandation suprême du Sauveur : *Hoc facite in meam commemorationem.*

Comment, au cours des controverses qui ont sévi ces dernières années entre écrivains catholiques, comment n'a-t-on pas songé à invoquer cette preuve par l'histoire ? — « Ne semble-t-il pas, demande le P. Martain, que dans ce procès le premier témoin à citer, c'était, non pas tel ou tel théologien insigne, mais l'Eglise elle-même ? Consultée sur son sentiment, elle eût répondu : Interrogez mon histoire, ma pratique traduit ma pensée. »

A cette pratique primitive le Souverain Pontife

[1] Un écrit qui a circulé sous le nom de saint Athanase et qui, s'il n'est pas d'une authenticité incontestée, a du moins été composé certainement avant 381, le Περὶ Παρθενίας, nous montre en vigueur, chez les religieuses non moins que chez les religieux, cet usage de se communier elles-mêmes chaque jour avant le repas de la IXe heure (comme nous avons vu que faisait à Carthage la femme de Tertullien).

n'a pas manqué de faire appel ; et les lignes qui précèdent n'ont voulu que prouver par l'histoire la vérité de cette assertion du Décret pontifical du 20 décemb. 1905 : — *Hanc Dei voluntatem priores Christifideles probè intelligentes, quotidie ad hanc vitæ ac fortitudinis mensam accurrebant.*

VII. — Une antique formule en usage pour l'administration de la communion portait : *Sumite vinculum pacis et dilectionis.* Les chrétiens, même qui communient, sont loin de donner toujours l'exemple de la charité : ils le donnent du moins quelquefois et n'en perdent jamais totalement la notion, tandis que c'est une remarque mainte fois faite que, là où n'est pas connu le christianisme, là où la lumière de l'Evangile n'a pas réchauffé l'atmosphère, le concept même de la charité n'existe pas.

C'est ce que notait M. André Bellessort, au cours des pittoresques *Journées et Nuits japonaises* dont il donna la primeur au printemps de cette année à la *Revue des Deux Mondes*. Il ne veut pas que l'on nie la bienfaisance japonaise. Il déclare n'avoir séjourné dans aucune ville là-bas sans y recueillir des histoires authentiques de dévouement et d'abnégation. — « *Seulement, ce n'était qu'entre parents, alliés, voisins, anciens vassaux du même seigneur, membres du même clan,* que cette charité, d'une admirable discrétion, s'ingéniait et se prodiguait. Il semble bien que les souffrances des inconnus n'émeuvent guère les Japonais. Et les bonzes eux-mêmes, — soit que leur tempérament asiatique s'y oppose, ou que leur doctrine d'anéantissement recouvre, comme je le crois, un incommensurable orgueil, — n'éprouvent point à l'égard des misérables fantômes de ce monde l'amour passionné des haillons et des plaies que le christianisme inocule à quelques-uns de ses prédestinés, et plus simplement l'amour de la misère. »

Et de cette bienfaisance restreinte, qui n'est qu'une sorte d'égoïsme familial, M. Bellessort trouve une image piquante dans la façon dont les Japonais procèdent au nettoyage des rues qu'ils sont tenus eux-mêmes de balayer. Ils balayent, oui ; mais, au lieu de faire disparaître les ordures, ils les poussent, de droite et de gauche, au milieu de la chaussée, au juste milieu, où chaque matin elles sont amoncelées comme sur une ligne tracée au cordeau : pendant la journée, voitures et piétons les dispersent, et, le lendemain matin, elles reviennent et reforment la limite exacte où s'arrête, de l'un et de l'autre côté, la vigilance des habitants. — De même vis-à-vis des souffrances de la vie : la bienfaisance des Japonais ne dépasse pas leur rayon familier. Leur pays est comme traversé d'une zone neutre où l'isolé qui tombe n'est relevé par personne. On ne l'écrasera point; on ne l'insultera pas ; mais nul n'essaiera de le soulager ou de le consoler.

Un autre jour, M. Bellessort entendit deux Japonais entamer une discussion sur les infanticides. L'un prétendait que l'usage assez répandu chez les paysans du Kiushu de supprimer leur nouveau-né quand leur famille était trop nombreuse, persistait malgré les progrès de la civilisation. L'autre affirmait que ça ne se faisait plus. Mais le premier citait l'exemple d'un paysan qu'il avait connu, d'un homme très doux et très poli dont les trois derniers enfants étaient morts le jour même de leur naissance, et le troisième d'un très doux coup de sabre. A quoi l'autre observa que le coup de sabre lui semblait fort invraisemblable, vu que de tout temps un léger morceau de papier collé sur les lèvres avait suffi pour se débarrasser des petits êtres que l'on jugeait fâcheux [1].

Leur orgueil est la naïveté même, comme il arrive chez tous les peuples non civilisés ou de civilisation fraîche et superficielle. Une nuit, en vagon, notre voyageur se trouve affligé d'un voisin loquace : la première question qu'il s'entend poser : — « Avez-vous des chemins de fer dans votre pays ? — Je lui répondis que, depuis que le Japon en avait, la France s'était mise à en construire. — Et d'aussi confortables que les nôtres ? reprend-il. — Je ne saurais vous le dire ; mais on y dort bien... Et là-dessus je lui souhaitai le bonsoir. » — Vanité pour vanité, nous rions de celle-ci, les Japonais rient des nôtres : ils ont raison, et nous aussi : toutes les vanités sont à base de ridicule.

Ce qui est triste, c'est que les Japonais nous jugent plus corrompus qu'eux et s'imaginent que, pour plaire aux Européens, il n'est rien tel que de faire assaut de licence et d'obscénité. A Nagasaki, non seulement les filles de joie, dont les maisons bordent le chemin des temples, poussent le cynisme jusqu'à vous agripper au passage ; mais les demoiselles de magasins vous caressent le dos, vous tapotent les mains, se permettent de telles privautés qu'un Japonais les prendrait par la peau du cou et les jetterait dehors. Mais *ce n'est qu'aux Européens qu'elles prodiguent ces familiarités injurieuses.* — « Un de nos compatriotes me racontait qu'un jour, dans une maison de thé, la servante, le voyant suivre des yeux deux charmantes Japonaises, la femme et la fille d'un haut fonctionnaire, lui cria une obscénité dont les deux dames rougirent et qui leur fit presser le pas. Il écarta si violemment du balcon la petite drôlesse qu'elle alla rouler au fond de la chambre ; mais elle se prit à pleurer et se prosterna et lui demanda pardon : — « Ce n'est pas ma faute, gémit-elle : *on m'avait dit qu'il fallait être ainsi avec les Européens*, et je reconnais qu'on m'a trompée. » — Déjà, paraît-il, dès le XVIIe siècle, les Japonais, indignés de la conduite des marchands portugais, demandaient aux premiers missionnaires « s'il fallait être chrétien

[1] Sur la pratique de l'infanticide en Chine, voir les douloureuses révélations du Dr Legendre, dans le livre qu'il a publié cette année et dont nous avons parlé, *Le Far-West chinois*. — Voir, de plus, la communication récemment insérée ici, n° du 15 novembre, p. 1020-1021.

pour se livrer à de si honteuses passions. » Que de missionnaires aujourd'hui rendent témoignage que le contact des Européens est une terrible épreuve pour ces chrétientés naissantes !

VIII. — Une vertu chrétienne que le monde, loin de la cultiver, regarde plutôt comme une déchéance, c'est le pardon. Et c'est la morale qui semble ressortir du nouveau roman de Mme Mathilde Serao [1] : *Après le Pardon* (publié dans *Revue de Paris*, du 15 février au 15 avril) :

Combien de temps croyez-vous qu'a duré le pardon de mon mari ? demande Maria Guasco. L'instant de cette soirée d'avril où il a prononcé la belle, la sainte parole qui devait absoudre, effacer, racheter. Mais, aussitôt après, *il a eu du mépris pour lui-même* et pour moi ; aussitôt après, ce pardon lui a paru un *acte d'humiliation* hypocrite et mensongère. Lorsque, par la suite, dans une de nos scènes les plus furibondes, je lui ai rappelé que le pardon chrétien est fait aussi d'oubli, d'estime renaissante, qu'il doit abolir la faute et purifier pour toujours le coupable, que ce coupable doit être aimé comme une âme « nouvelle, » candide et innocente, il m'a répondu brutalement : « *Oui ; mais Jésus, qui a inventé ce pardon, n'était pas le mari de la femme adultère !* » — Que dire à cela, Marco ?

Et Mme Mathilde Serao laisse en effet la question sans réponse. Elle n'est plus assez chrétienne sans doute pour songer que le « Jésus qui a inventé ce pardon » est infiniment plus pour nous qu'un époux humain et qu'il a infiniment plus de droits à notre fidélité et que ses noces avec nous sont infiniment plus chères et plus aimantes que ne sauraient être toutes les noces terrestres, et donc que le pardon suppose chez lui infiniment plus que tous les héroïsmes humains, qu'il suppose la divinité et qu'il est la manifestation la plus grande de la toute-puissance divine, suivant que l'Eglise nous le fait chanter en l'une de ses Oraisons : *Deus qui omnipotentiam tuam parcendo MAXIME et miserando manifestas...* Dieu seul peut pardonner, — Dieu, et les hommes pour l'amour de Dieu et par la grâce de Dieu. Le pardon est chose divine, ou il n'est pas. Il est le triomphe de l'âme divinisée par la grâce, ou bien il n'est qu'une *farce*, comme le crie un autre jour Maria Guasco :

Elle est finie, elle est finie, cette farce tragique et bouffonne où mon mari était travesti en héros et moi en pénitente !... Vous savez bien qu'Emilio (le mari) me déteste et me méprise !... Tout cela, pour avoir voulu me pardonner !... Mais le pardon ne dépendait ni de lui ni de moi... *Le pardon est une chose grande à condition que soit grande et demeure grande l'âme qui l'accorde*, qui l'accorde complet, absolu. Mais... dans l'autre cas, quelle chose misérable, humiliante et insultante, que le pardon ou ce qu'on appelle ainsi !

... Son pardon, entendez-vous ? son pardon, je l'ai demandé humblement ; j'ai prié humblement pour qu'il le prononçât avec loyauté, pour qu'il me l'accordât sans réserve, moi Maria Guasco Simonetti ! Et j'ai pleuré, oui, j'ai pleuré devant lui ; et j'ai supporté *son pardon, qui est un reproche, un réquisitoire, une condamnation de chaque jour !*

[1] Sur cette femme, qui est un des plus grands noms de la littérature italienne d'aujourd'hui et qui dans ses égarements a gardé un sentiment chrétien si délicat et su retenir auprès d'elle tant de sympathies pieuses, voir notice *Ami* 1904, p. 143, et un bon chapitre dans le récent volume de M. Maurice Muret, *La littérature italienne d'aujourd'hui.*

Même sentiment profond de l'abîme qui sépare le pardon humain et le pardon chrétien, dans cette scène entre la mère de Marco (le complice de Maria) et sa belle-fille, l'épouse outragée, Vittoria. La noble dame conjure Vittoria de ramener son fils au devoir, c'est-à-dire à elle-même qui est son épouse légitime : Vittoria déclare que c'est impossible :

Alors, demande la dame, tu ne lui as pardonné que sous condition ? avec une arrière-pensée d'égoïsme ? avec un désir égoïste ? *non en chrétienne ?*

— *Non en chrétienne*, mère. *Je lui ai pardonné en femme ;* en femme amoureuse, c'est-à-dire imparfaitement, c'est-à-dire mal.

— C'est donc toi la coupable, Vittoria ?

— Oui, c'est moi la coupable. Si j'écoute mon cœur, mère, il me semble que j'ai raison ; mais si j'interroge ma conscience, j'ai tort, je reconnais ma faute. Et voyez, je suis stérile : Dieu m'a punie. Je ne serai pas mère, jamais.

— Et que feras-tu, Vittoria ? Que veux-tu faire ?

— Rien. Je n'ai rien à faire ici-bas, ni pour moi ni pour les autres. J'y vis, parce que la mort volontaire est un grand péché. J'y vivrai, oubliée dans un coin, comme toujours ; j'y vivrai comme vivent tous ceux qui n'ont pas su avoir raison dans la vie. J'ai tort, mère, j'ai tort. Aussi je ne me plains pas, je ne dois pas me plaindre. Pourquoi m'avez-vous fait parler ? Ne pensez plus à tout ce que je vous ai dit. Ne le répétez à personne. *Ne m'exposez à la pitié de personne...* Votre pitié à vous, oui, mère ; mais celle *d'un autre*, non ! [1]

IX. — M. André Chevrillon, que nous avons suivi ces dernières années au cours de ses excursions en pays bouddhiques, nous ramène cette année en pays musulman, à Fez *(Revue de Paris*, 15 mars, 1er et 15 avril, 1er et 15 juin). Jamais peintre n'a donné la sensation plus aiguë, plus implacable de ce qu'est « la paix musulmane, » l'immobilité, la mort progressive que l'Islam inocule à tout ce qu'il touche, hommes et choses : Fez, une suite de grandes aires fortifiées, de

[1] Le dénouement de la nouvelle œuvre de Mme Serao est lamentable : c'est la fatalité et l'inexpiabilité dans la passion. Et comme tout cela est vrai, en dehors du christianisme !

« Ma conviction est que lorsqu'on a oublié les devoirs, brisé les obligations, violé les lois, il est extrêmement difficile aux âmes et aux corps de rentrer dans le système social, d'y reprendre chacun sa place, d'y réadapter sa propre conscience...

« — Alors, s'écria-t-elle, alors, quand on a commis une erreur, on en est donc puni par la nécessité d'errer toujours !

« — Oui, Maria, je crois que telle est la punition. »

Quelle sensation profonde aussi du dégoût de la passion, — de la passion même dont on ne peut se déprendre :

« Ne pourrons-nous vivre, demande-t-elle, comme deux amis, comme deux camarades, en restant chastes ?... — Non, répondit-il, ce ne sera pas possible. Vous êtes une femme et je suis un homme... Cela aussi, peut-être, est une punition. Répéter froidement, glacialement, ce que l'on a fait avec une ardente ivresse, ce qui a donné à l'âme et aux sens d'incomparables extases, oui, c'est triste, horriblement triste. »

ruines qui surgissent et menacent, un dédale de couloirs et de poternes entre des terrains de campement; pas une maison : rien que des façades de forteresse, les alignements de leurs crans noirs, des tours qui se lèvent derrière des tours, une hallucination de créneaux : des murs à l'infini, de tous côtés, emprisonnent l'espace, obsédant le regard, leurs lignes sans fin de clous acérés, des peignes gigantesques et farouches hérissant de noirceur l'acier du ciel crépusculaire...

Et, au pied, des foules accroupies, si humbles sous la domination des hauts remparts, et s'y confondant presque, aussi grises et terreuses, en longues lignes que l'on prendrait de loin pour des talus de poussière, tant la forme humaine, avaguie déjà par les ternes draperies, achève, le soir, de s'effacer dans cette confusion du nombre... Chez tous, une seule attitude : les genoux au menton, les membres invisibles sous les voiles, les corps ramassés dans le plus petit espace possible. Ils se taisent, prostrés, pétrifiés par quelque enchantement. Pas une main qui se tende seulement vers l'aumône. Rêvent-ils seulement? Plus simplement, *ils sont*, ils existent, et c'est tout, comme des animaux au repos : — « Très vaguement aussi, chacun savoure la paix du soir, de la lumière, la paix de la montagne et de la plaine, *la paix de se taire, de ne point bouger* devant un paysage éternel, au pied de murailles sans âge, parmi des choses qui parlent en silence des infinis monotones de la durée des générations toujours pareilles, de la mort où tout se défait facilement et monte en poudre lente sous un ciel toujours jeune, à travers les retours des printemps et des fleurs sur la prairie. »

Apathie de la vieillesse, dit M. Chevrillon : c'est là une comparaison qui fait injure à la vieillesse : car nulle vieillesse humaine ne ressemble à cette foule, qui s'immobilise dans un repos de mort, qui « n'aspire qu'à ne remuer plus, qu'à ne penser plus, qu'à ne parler plus, qu'à s'adosser à quelque mur, au soleil, et d'une vague prunelle regarder passer les heures. »

L'humanité ici participe à l'immutabilité des choses, ou plutôt l'on dirait que l'idéal du Maure soit de « se muer en chose. » C'est une « humanité d'aspect invariable, harmonique à ce décor monumental, et mystérieuse dans ses voiles, où chaque figure perd son caractère individuel et momentané, se généralise, se solennise, comme ces murs sous la main des siècles, et paraît leur contemporaine, » — de siècles qui sont toujours semblables, sauf l'insensible déclin, le tarissement graduel de la puissance et de la volonté de vie.

Rien de plus dissemblable d'une ville européenne qu'une ville musulmane. En Europe il en est de la structure matérielle d'une ville comme du peuple qui s'y loge : ses édifices sont des individus très distincts. Chacun a son âge, son style, sa physionomie, qui lui font une personnalité : les plus anciens diffèrent des modernes, comme le Français du XV^e siècle fut autre, par son esprit, sa figure et son costume, que le Parisien d'aujourd'hui. Si l'on regarde les rues modernes, chaque maison porte, avec sa date récente, la signature de son architecte; elle est désignée sur un cadastre; ses diverses parties servent à des usages spéciaux et que l'on ignorait hier. Elle est modifiable. Derrière la plus simple de ces œuvres humaines, vous sentez un vouloir distinct, possesseur ou constructeur. — Qu'il en va différemment d'une ville musulmane!

Une cité d'Islam est tout anonyme et collective, un aggloméraf sans âge, une seule et vieille enveloppe, où s'enferme, comme dans une coquille, non pas une pluralité et une succession de vies individuelles, mais une seule vie, qui de siècle en siècle se poursuit en elle, toujours la même, manifestée par le même mouvement, régie par les mêmes tendances, et ne changeant que par la *baisse graduelle du principe organisateur qui l'a développée*. Passivement elle dure, l'antique enveloppe, sans qu'aucun vouloir actif et impie tente de l'adapter à de nouvelles fonctions. Elle se modifie, mais d'elle-même, à force de durer, par l'insensible action des puissances qui dissolvent : pierres qui se délitent, et que rongent des lichens, profils des murs qui s'émoussent, et leurs ébréchures où l'herbe s'accroche, et leur base qui peu à peu s'enterre, — aspects plus émouvants des œuvres humaines d'où s'efface par degrés la trace du vouloir humain, à mesure que la nature les reprend dans son éternité.

C'est alors que cette forme visible de la cité est pour son peuple une présence immémoriale, comme celle des montagnes environnantes, — acceptée d'avance, comme ce paysage, par chaque génération qui vient y naître et s'y blottit,... la laisse à la génération suivante, telle qu'elle l'a trouvée, plus vénérable seulement d'avoir tant servi et de servir encore, — d'autant plus belle des couleurs du Temps, et plus touchante, que la vie collective au dedans est plus ancienne, décline, s'affaisse vers la mort, comme aujourd'hui celle de Fez, du Maghreb et de tout l'Islam...

... Quelles suggestions de paix dans la mort! engourdissantes comme une fumée de kief. Combien puissantes, ces influences, à modeler l'être de ceux qui naissent ici et ne cessent pas d'en être enveloppés! Toute l'âme de l'Islam flotte sur cette étendue sépulcrale et si belle. Elle nous dit tout bas *la vanité du travail, la dignité de ne point agir ni remuer*, la monotonie souveraine du temps où tout se dissout en silence, avec lenteur, en beauté, les délices enfin de ces heures qui passent absolument vides, composant de leur suite et de leur néant tout l'être de ce peuple autour de nous, de ce peuple torpide qui se tapit dans ses voiles pour se taire et les savourer.

X. — La *Quartalschrift* de Linz (octobre 1906) relate le jugement qui a condamné à six semaines de prison le maître-maçon J. Baumgartner, de Burgoberbach, coupable d'avoir traité Luther et sa doctrine de « *Luder* » (ce qui correspond à peu près à notre français « *charogne* »).

Indubitablement, l'inculpé avait voulu être peu gracieux pour Luther. Mais le piquant de la chose c'est qu'en effet l'orthographe primitive du nom de la famille Luther était Luder. Luther lui-même, qui signe souvent *Luther*, ou *Lutherus*, ou, suivant la mode grécisante des humanistes d'alors, *Eleutherius*, ou *Eluther*, — Luther signe maintes fois aussi *Luder* (lettres au prieur Lohr,

du 16 juin 1514; à Spalatin, du 26 déc. 1515; à Michel Dressel, des 22 juin et 25 sept. 1516; à Lang, des 6 août et 4 sept. 1517; à Staupitz, du 13 déc. 1518; etc.). Une seule fois on trouve la signature *Luter*. Le théologien catholique Eck (lettre à l'Electeur Frédéric de Saxe, 8 nov. 1519) orthographie *Ludder*. Luther lui-même, dans ses années d'études à l'Université d'Erfurt, s'était fait inscrire sous le nom de *Ludher*. — Et ses parents de Möhra (village de Thuringe, qui fut le berceau de sa famille : à quelques lieues au sud d'Eisenach) ont écrit indifféremment, jusqu'au commencement du XVIIe siècle, *Luder, Lüder, Luider*.

XI. — Une fois l'an au moins, on tient registre ici de quelques-unes des manifestations de la pensée de M. Loisy. Une légende s'est formée autour de son nom, laquelle le représente brisant humblement sa plume et renonçant à écrire sur des matières où il sait que ses vues contristent l'Eglise. Il faut que l'on sache qu'il n'en est rien, et qu'il continue à écrire, — ce qui certes est son droit et ce qui serait même son devoir s'il voulait réparer le mal qu'il a fait, — mais qu'il continue à écrire dans le même sens où l'ont montré engagé tant de livres que l'Eglise a condamnés. Il est bon que l'on sache qu'il n'a pas désarmé, et que ses partisans ne désarment pas, et que le mouvement d'idées qui se rattache à son nom continue à exercer ses ravages dans le clergé.

Je relève ici quelques-unes des vues qu'il a émises cet automne même dans la *Revue critique*, qui est d'inspiration rationaliste, avec une forte pointe d'hostilité contre nous, et où il partage avec M. Vernhes (protestant rationaliste) la critique des publications qui intéressent l'Ecriture Sainte.

No du 29 octob., il loue, et à juste titre, la traduction du *Livre d'Hénoch* (apocryphe juif du Ier siècle av. J.-C.) donnée récemment par M. F. Martin, professeur de langues sémitiques à l'Institut catholique de Paris. Mais il ajoute ceci, où se trahit une fois de plus cette tournure d'esprit louvoyante et renanesque que l'on a déjà relevée dans son *L'Evangile et l'Eglise* :

Ce volume (de M. F. Martin) fait très bien augurer d'une publication qui a son utilité. ***A l'heure présente, les catholiques ne peuvent plus ou ne peuvent pas encore aborder de front et scientifiquement les principales questions bibliques. Mais des travaux d'approche restent possibles et ne compromettent pas leurs auteurs.*** En disant beaucoup de choses *à côté* de la Bible, on finira par mettre les lecteurs en état de comprendre ce qui est *dedans*.

C'est cela : on ne peut « pas encore » inoculer directement à l'Eglise le loisysme : allons-y prudemment, par doses habilement ménagées, et combinons les « travaux d'approche » qui nous permettront un jour de prendre d'assaut le « dedans » de la place !

Un autre jour (24 sept.), à propos d'un travail du protestant Schmiedel sur les grands problèmes que pose la vie de Jésus, M. Loisy écrit :

Jésus, nous dit-on (nous dit Schmiedel), croyait être le Fils de l'homme qui devait venir : rien de mieux. Il pensait entrer dans sa fonction par un changement subit de son être, et, ***au besoin, s'il devait mourir, par une prompte résurrection : cela encore est vraisemblable*** (c'est M. Loisy, prêtre catholique, qui juge « vraisemblables » ces vues du critique allemand !). Mais cela n'explique pas suffisamment, cela ne prouve pas réellement l'authenticité rigoureuse des paroles sur la nécessité de porter sa croix après Jésus (*Matt.*, x, 32), sur la passion et la résurrection au troisième jour... Que Jésus, ne voyant pas venir les tribulations annoncées par lui dans le discours de mission apostolique (*Matt.* x) (discours dont M. Loisy n'admet pas l'authenticité), ait compris que lui seul devait mourir pour assurer promptement le royaume aux prédestinés, c'est une idée tout artificielle et sans fondement réel dans les textes (cette idée artificielle est celle de M. Schmiedel : oyez maintenant l' « idée » de M. Loisy) : ***Le soir de son arrestation, le Christ gardait encore une espérance d'échapper à la mort, et ce n'était pas précisément pour mourir qu'il était venu à Jérusalem.*** La perspective de la mort était une ***éventualité;*** le prochain avènement du Royaume, une assurance de foi.

Un autre jour (10 sept.), il s'en prend au récent travail où M. Harnack s'est prononcé pour l'attribution à saint Luc du IIIe Evangile et des Actes des Apôtres (*Lukas der Arzt, der Verfasser des dritten Evangeliums und der Apostelgeschichte*, von A. Harnack, Leipzig, Hinrichs, 1906, in-8 de 160 p.) :

Grande joie, s'écrie M. Loisy sur le mode sarcastique où il excelle, grande joie chez les défenseurs de la tradition. On en a parlé jusque dans *la Croix*, dans les ***Semaines religieuses.*** Et voilà que le plaidoyer très ingénieux, très érudit, très minutieux, du savant historien ne m'a pas convaincu. Mais je ne suis pas le seul critique endurci dans l'erreur...

Ces citations suffisent à dire quelle sorte d'esprit reste M. Loisy. Il est rare qu'il parle Ecriture Sainte sans laisser échapper des vues ou des manières de dire qui ne sont pas d'une âme chrétienne [1]. Voir encore, no du 22 octobre, la critique qu'il donne des deux fascicules de l'Allemand protestant Hess sur *Jesus von Nazareth*, et de la dissertation où l'Allemand catholique Maier défend l'authenticité de l'Epître de saint Jude : — « Tâche difficile, dit M. Loisy, mais pas au point de déconcerter une bonne volonté que soutient une forte théologie... Vénérable tradition, quelles singulières choses on est obligé d'imprimer pour te défendre ! »

XII. — Les amis de M. Loisy, quand il fut condamné, n'ont pas manqué de rappeler (dans *Revue d'Hist. et de Littérature relig.)* la déclaration dont la Faculté de théologie « catholique » de Würzbourg avait fait précéder la soumission de Schell, — soumission, disait la Faculté, qui

[1] Il sera parlé ailleurs de l'excellent travail réfutation que vient de publier M. C. Chauvin, ***Les Idées de M. Loisy sur le IVe Evangile.***

n'implique ni directement ni indirectement l'abandon d'aucune conviction scientifique et encore moins une rétractation (cf. *Ami* 1906, p. 510-511).

Ce Schell a été, surtout depuis sa condamnation, le point de ralliement, en Allemagne, de tous les gens à idées avancées ou qui veulent faire de la conciliation à outrance aux dépens de la doctrine. Et en France, ce serait à croire qu'il en doive être de même, à voir sur quel ton certains organes catholiques ont annoncé cette année sa mort et célébré son œuvre. Nous avons signalé déjà la chose ; nous y revenons aujourd'hui, à propos de la *Revue pratique d'Apologétique* qui, dans son n° du 15 octobre, se borne à reproduire en l'honneur de Schell vingt lignes d'éloges empruntées aux *Annales de Philosophie chrétienne*.

Mettons que la *Revue d'Apol.* n'était pas obligée de faire la critique de l'œuvre de Schell (et encore faut-il noter que Schell rentre directement dans son programme, puisqu'il a été toute sa vie professeur d'apologétique et que c'est dans son œuvre apologétique qu'il a été condamné par Rome) [1]. — Mais, dès là qu'une Revue catholique en parle, elle doit donner autre chose qu'une note exclusivement laudative. On n'oserait pas reprendre ouvertement à son compte les idées de Schell : mais, louer sans réserve l'homme et ses tendances, n'est-ce pas une manière détournée de préparer l'opinion à envisager avec faveur les idées elles-mêmes ? et n'y a-t-il pas là quelque chose qui ressemble aux fameux « travaux d'approche » dont nous parlait tout à l'heure M. Loisy et qui « ne compromettent pas leurs auteurs ? » — Il y a là une tactique sur laquelle nous devrons revenir.

XIII. — Si la critique démolit des Saints, souvent aussi elle en remet au jour qui étaient restés longtemps oubliés. C'est ainsi que le P. Vailhé *(Echos d'Orient*, juillet 1906) exhume heureusement la mémoire de saint Hilaire de Gabala, passé sous silence dans tous les manuels de patrologie grecque ou de littérature byzantine.

Ce Saint pourtant avait été mentionné dans la *Bibliothèque* de Photius, un des ouvrages qui sont parmi les plus feuilletés des érudits ; mais il a eu la malchance d'être oublié par Fabricius, et les auteurs omis dans le catalogue de Fabricius ont continué à être omis presque tous par les critiques modernes. On sait d'ailleurs très peu de chose sur ce saint Hilaire : il fut évêque de Gabala (en Syrie, aujourd'hui Djébélé, au bord de la mer, au sud de Latakieh, l'ancienne Laodicée de Syrie), il a confessé la foi, mais on ne sait au juste à quelle époque, peut-être à la fin du règne de Dioclétien, plus probablement au temps de la persécution arienne, entre 337 et 378, en tous cas

[1] Sur un des points où Schell a erré, sur l'éternité des peines de l'enfer, voir un solide article de M. F. Dubois dans *Revue du Clergé français*, 1er octob. 1906.

avant le Concile de Chalcédoine, qui est de 451. Photius cite de lui deux ouvrages : le Περὶ πίστεως et le Περὶ ἑνώσεως.

Un autre Oriental qui pourrait être le patron des grammairiens, c'est saint Michel le Syncelle, né 761 à Jérusalem, † 4 janvier 846 à Constantinople, une des principales victimes de la persécution iconoclaste, moine d'abord de Saint-Sabas, puis prêtre et syncelle du patriarcat de Jérusalem, chargé de diverses missions conciliatrices en Occident (vers 810, à propos de la procession du Saint-Esprit et de l'addition du *Filioque)*, en Mésopotamie auprès des hérétiques arméniens, en Haute-Syrie où il ramena à l'Eglise des moines égarés, fixé à Constantinople les trente dernières années de sa vie, — et resté célèbre en outre, dans le monde grammaticisant, par une *Syntaxe grecque* qu'il écrivit à Edesse entre 810 et 813 et dont on trouvera mentionnées les différentes éditions dans la *Geschichte der byzantinischen Litteratur* de K. Krumbacher (Munich 1897).

Celui que le cardinal Pitra a découvert et salué du titre de *princeps melodorum*, saint Romain le Mélode, a-t-il vécu au VIe ou au VIIIe siècle ? Au VIe, conclut le P. Pétridès *(Echos d'Orient*, juillet 1906), qui l'identifie avec le prêtre Romain, protecdicos de Sainte-Sophie sous Justinien.

XIV. — M. le docteur Grasset *(Revue des Deux Mondes*, 1er nov. 1906) précise scientifiquement le sens du mot *occultisme*, et entend qu'on le restreigne à l'étude des phénomènes qui 1° n'appartiennent *pas encore* à la science mais qui 2° peuvent sans contradiction logique en faire partie plus tard.

Par conséquent, ne pas entendre l'occultisme comme le fait Papus (le docteur Encausse) qui, dans son *Traité élémentaire de science occulte*, le définit « un code d'instruction » qui « constitue la science traditionnelle des mages, » — « une tradition de très haute antiquité dont les théories n'ont pas varié, dans leur base essentielle, depuis plus de trente siècles. » — Non, il n'est pas vrai que l'occultisme ait été « partout identique dans ses principes. » Ce qui fut occulte pour un âge ne l'est plus pour l'âge suivant. L'astrologie et l'alchimie ont fait place à l'astronomie et à la chimie. Bien des phénomènes qui jadis appartenaient à la sorcellerie, c'est-à-dire à l'occultisme (anesthésies, convulsions, épidémies saltatoires...) ont définitivement pénétré dans la science et appartiennent aux psychoses, à l'hystérie ou au somnambulisme. Le magnétisme animal est devenu scientifique sous le nom d'hypnotisme. La plupart des phénomènes étudiés comme occultes il y a un demi-siècle, ne le sont plus aujourd'hui, et sont devenus scientifiques. La science, qui n'est jamais finie, envahit tous les jours le domaine de l'occultisme, dont les frontières reculent sans cesse et qui est ainsi comme la *terre promise* de la science, — une terre promise que d'ailleurs la science

n'achèvera jamais d'explorer et où jamais elle ne s'installera en maîtresse souveraine.

Ne pas confondre non plus l'occultisme avec la *théosophie*, qui est une sorte de religion, qui accuse un « curieux mouvement mystique » mais n'a rien à voir non plus avec les procédés de la science.

Ne pas le confondre avec le *spiritisme*, qui est une *théorie* admise par certains auteurs pour expliquer les *faits* de l'occultisme: mais on peut très bien étudier ces faits sans adopter cette théorie : on peut faire tourner les tables, on peut être médium sans évoquer les esprits.

Surtout ne pas le confondre avec le *surnaturel*. Le surnaturel, non seulement n'est pas de la science (et c'est par où il se rapproche, aux yeux de plusieurs, de l'occulte), mais il n'en sera jamais et il ne peut pas en être, et c'est par où il se sépare absolument de l'occulte. — « Notez, écrit M. Grasset (qui est chrétien), notez qu'en constatant ceci je ne crois en rien diminuer la valeur de nos connaissances sur le surnaturel. Mais la connaissance que nous avons du surnaturel n'est pas d'ordre scientifique, et ne peut pas devenir d'ordre scientifique sous peine de disparaître. *Un miracle susceptible d'être, un jour ou l'autre, scientifiquement expliqué ne serait plus un miracle.* »

Ainsi se trouve circonscrit le terrain de l'occultisme, en tant qu'il doit être objet d'investigation scientifique. Les faits occultes ne sont pas encore de la science, autrement ils ne seraient plus occultes; mais ils sont susceptibles d'une explication scientifique, autrement ils seraient hors de l'ordre naturel. Ils sont « en marge, ou dans le vestibule de la science, s'efforçant de conquérir le droit de figurer dans le texte du livre ou de franchir le seuil du palais. » On pourrait les appeler *juxta-scientifiques* ou *prescientifiques*.

Suivant M. Grasset, la confusion qui règne dans la critique de l'occultisme vient surtout de ce que l'on veut plier les faits à des théories préconçues. Et, prenant à partie les deux principales de ces théories : 1° le spiritisme, et 2° la force psychique radiante ou périsprit, il les exécute rapidement l'une et l'autre :

Le spiritisme d'abord, ou doctrine qui attribue les phénomènes occultes à l'évocation des esprits : « Il n'y a aucune preuve, dit-il (au point de vue scientifique), en faveur de cette théorie du spiritisme, qui est en elle-même absolument invraisemblable, et que par conséquent on doit rejeter »;

La force psychique radiante ensuite ou théorie des radiations humaines qui, dans ses formes contemporaines, dit-il, est certainement beaucoup moins irrationnelle et moins anti-scientifique que la théorie spirite : entre l'esprit immortel et le corps physique de l'homme, il y aurait, d'après cette théorie, un intermédiaire, le *corps astral* : l'homme serait ainsi, dit Papus, comme un équipage dont la voiture représente le corps physique, le cheval le corps astral et le cocher l'esprit; et c'est à la sortie du corps astral que seraient dus tous les phénomènes d'extériorisation, depuis les luminosités jusqu'aux matérialisations : tous les phénomènes occultes seraient dus à une *action à distance du corps astral du médium*. — Mais, ce corps astral ou périsprit, aucune expérience n'a encore permis de soupçonner son existence; les radiations humaines qu'on lui attribue existent et sont constatables, mais rien encore n'a démontré qu'il faille les attribuer à une force nouvelle, à une force qui soit irréductible aux autres formes connues de la force (chaleur, électricité...) [1]. — Hypothèse donc que la théorie des radiations psychiques, pas plus établie que la théorie spirite.

Pour procéder avec méthode et aller du plus simple au plus compliqué, M. Grasset propose aux expérimentateurs de concentrer leurs efforts sur : 1° la *suggestion mentale* et la *communication directe de la pensée*; — 2° les *déplacements voisins sans contact* (rotation d'une table qu'on ne touche pas, déplacement d'un meuble dans une pièce ou même dans un appartement, soulèvement d'un objet, lévitation, etc.) et les *raps* (ou coups frappés sur le plateau de la table, sur le plancher, sur le sol, sur les assistants, sur les meubles, les murailles, le plafond); — 3° la *clairvoyance* ou faculté de voir à travers les corps opaques. — On agirait au contraire prudemment en renvoyant à plus tard l'étude des autres phénomènes beaucoup plus complexes, tels que la télépathie et les prémonitions, les apports lointains et les matérialisations de fantômes.

XV. — Un éminent agronome allemand, le Dr Müller-Edwind, apporte des constatations douloureuses sur une des aberrations les plus malheureuses de l'humanité, — sur la *zoonévrose* ou troubles cérébraux déterminés chez l'homme par les rapports contre nature entretenus avec les animaux. Au dire de nos spécialistes, dit-il, c'est une maladie chronique en Saxe où beaucoup de gens mariés et presque toutes les célibataires, notamment les directrices de pensionnats, selon Gebuhr, « traitent leurs vilains toutous comme un amant. » — C'est ce que l'on appelle chez nous « le vertige des bergers », dont les habitudes de bestialité sont trop connues. — M. Strohlewski, après un séjour au milieu des pasteurs saxons, a pu reconnaître que ce vertige était dû précisément à l'épuisement qui résulte de leurs débauches pastorales. C'est pourquoi cette affection est connue en Saxe sous le nom de « vertige anémique » : — « Les bergers qui sont sujets à cette maladie, dit M. Strohlewski, sont irascibles et astucieux.

[1] Le Dr Surbled, dans son livre que cite M. Grasset et que nous avons souvent recommandé ici (*Spiritualisme et Spiritisme*), est persuadé « que le fluide magnétique des auteurs n'est que le *fluide électrique vital* dont l'existence sera prochainement reconnue et démontrée ». — Voir aussi, entre autres ouvrages récents et catholiques, Rolfi : *La magie moderne*, — Mgr Méric, *L'Imagination et les prodiges*, 2 vol.; — et la nouveauté du Dr Lapponi (qui sera prochainement signalée dans nos analyses bibliographiques), *L'hypnotisme et le spiritisme, étude médico-critique*.

C'est dans la première quinzaine de novembre que surviennent les crises. L'homme atteint passe à l'état de brute. On est obligé de le tenir à l'écart et de le surveiller. Les fermiers préfèrent le plus souvent s'en débarrasser en leur donnant un congé temporaire. »

Que l'humanité est prompte vers tous les abîmes! Le 8 octobre dernier, les journaux du matin enregistraient le forfait d'un garçon de 15 ans qui, à Belleville (Paris), venait de frapper sa mère de vingt coups de couteau. Le crime était horrible; mais le mobile l'était plus encore. Ce garçon, qui avait été élevé par sa grand'mère et qui n'habitait avec sa mère que depuis le mois de janvier, avait tenté de la violer; et il paraîtrait, ajoute-t-on, que, *dans la compagnie où il fréquentait, ce crime passe pour être un acte normal.* La résistance de la mère aurait exaspéré le misérable...

Dépravation d'une autre nature, chez une mère cette fois. On se rappelle, l'été dernier, ce fils d'une honnête famille de fermiers en Seine-et-Oise, qui assassine une fille qu'il a mise à mal, puis s'en va, à 5 kilomètres de là, jeter le corps dans une mare. Rien de très nouveau en ceci, malheureusement. Un journaliste vient interviewer la mère de l'assassin. La mère se prête à l'interview, — *transeat,* — et termine sur ce cri : — « Ah! c'est égal! c'est un bien grand malheur pour nous; Léon était un cheval à l'ouvrage, et avec le travail que nous avons, il va joliment nous faire défaut! » (*Eclair* du 13 septembre 1906). — Conçoit-on, en une circonstance aussi tragique, une pareille vulgarité au cœur d'une mère?

Devant ces phénomènes tératologiques, n'est-on pas tenté de taxer de préjugé le cliché qui nous fait voir dans l'anthropophagie le dernier degré d'abaissement de la conscience humaine? Certains anthropophages ont encore des principes. C'est ainsi que, l'an dernier, au cours des pittoresques souvenirs qu'il a rapportés du Congo français à la *Revue de Paris,* M. Félicien Challaye nous exposait que le Pahouin des bords de l'Ogôoué ne mange que l'ennemi tué à la guerrre, et surtout *pour s'en assimiler le courage, pour en hériter les vertus.* — D'autres ont des vues plus matériellement utilitaires : les Bondjos, les Boubous font la guerre pour se procurer de la chair humaine, engraissent des esclaves, puis les abattent pour les manger. — D'autres mangent les cadavres : à Bangui, on est obligé de placer une sentinelle au cimetière pour les empêcher de déterrer les morts (croyez-vous que certaines profanations de morts ou de mortes, qui se commettent quelquefois dans nos cimetières de civilisés, soient moins ignobles?). — D'autres, dans le Congo belge, les Batételas, ne respectent même pas leurs familles : « Le docteur Hinde nous explique pourquoi les Batételas ont l'aspect d'une race splendide; on ne voit chez eux ni cheveux gris, ni boiteux, ni aveugles : les enfants mangent leurs parents au premier signe de décrépitude. » Y a-t-il si loin de cette aberration morale à celle des médecins qui revendiquent le droit de tuer un malade incurable ?

Un de nos grands médecins aliénistes, le Dr Toulouse, a rompu des lances dans la campagne que nous avons signalée l'an dernier et qui tend à l'établissement, dans nos lycées, de cours *publics* touchant la question sexuelle, à l'usage de nos jeunes gens ? Le Dr Toulouse (11 octobre) ne veut plus de « chapitre secret » : c'est le « secret » qui crée le danger; le grand jour d'un exposé scientifique dissipera tous germes de corruption. Conçoit-on qu'un homme de cette valeur risque des aphorismes comme celui-ci : — « La science anesthésie tout ce qu'elle touche »; — ou des comparaisons comme celles-ci, destinées à démontrer l'innocuité de la science des fonctions de reproduction : — « Il aurait un piètre cerveau, celui qui éprouverait l'envie de manger en écoutant un cours de chimie alimentaire... Quand il étudie les lois de la propagation du son, je ne crois pas que l'individu normal ressente des obsessions musicales ... Connaître prosaïquement les phénomènes, voilà le meilleur remède contre des interprétations aberrantes. » — Et il daigne ajouter candidement : « Il n'est pas à propos pour cela de perdre dans les actes la retenue que le progrès moral nous impose; car une tendance manifeste de l'évolution sociale nous pousse à dissimuler de plus en plus les gestes de notre existence individuelle. »

Que penser de ce journaliste jadis catholique, M. H. des Houx, qui (25 octobre) compare Pie X à Néron et à Héliogabale : — « A l'exemple des Néron et des Héliogabale, il tolère qu'on le divinise de son vivant, et, dans une récente allocution, Pie X a proclamé que le Christ et lui ne faisaient qu'un, de sorte que la Trinité est métamorphosée en Quaternité. »

Une grande criminelle de ce siècle, ce fut Linda Murri. On n'a pas oublié le retentissement du procès de Bologne. Linda Murri avait épousé le comte Francesco Bonmartini. Ménage mal assorti; elle prend un amant, le docteur Secchi; Tullio Murri d'autre part, son frère, prend pour maîtresse Rosina Bonetti, femme de chambre de Linda. Un jour, le 28 août 1902, le comte Francesco est trouvé assassiné chez lui. La justice informe, tâtonne, quand tout à coup le professeur Augusto Murri, une des illustrations de la science médicale, dénonce Tullio son propre fils comme étant l'assassin du comte : Tullio est condamné à trente ans de prison, Linda et Secchi à dix ans. — Or, voici cette Linda qui vient de publier ses *Mémoires,* simultanément en italien, en français et en allemand, des *Mémoires* inouïs d'absence de sens moral et qui sont tout en récriminations aigres contre ses parents et contre l'éducation sévère, médiévale, qu'elle a reçue, — en confidences certainement excessives et désobligeantes

sur le détail de ses amours adultères avec Secchi, — en imprécations à l'adresse de son mari assassiné ! [1]

Mais, de toutes les infamies que l'histoire des mœurs a pu enregistrer de longtemps, le comble est l'aventure des deux évadés de Châtenay, — non pas leur crime en lui-même, qui, s'il n'avait été qu'une surprise, pourrait invoquer quelque circonstance atténuante, — mais la mise en scène qui a été organisée avec leur complicité probablement, — mais surtout le maquignonnage ignoble que l'ex-curé a fait de son honneur et de l'honneur du clergé en vendant à beaux deniers les deux signatures, la sienne et celle de sa complice, qui figurent au bas des honteux *Mémoires*. L'histoire de l'Eglise nous révèle dans le corps sacerdotal, depuis Judas, un certain nombre de scélératesses : elle ne nous a rien révélé d'aussi écœurant. Ces *Mémoires*, dans la forme où ils ont paru, ne sont pas d'eux : mais ils en ont fourni les éléments, et ils ont vendu leur signature, ce qui suffit à leur ignominie. Ce n'est pas un prêtre, ni même le plus simple des fidèles, qui eût écrit des phrases comme celles-ci : « J'étais si sûr de ma force, de mon intangible vertu ! ...J'avais, à cet égard (à l'égard du vœu de chasteté), conquis parmi mes supérieurs et mes confrères une réputation dont j'étais fier... Je ressentis ce jour-là un premier trouble qui me révéla que je n'étais peut-être pas l'impassible et l'intangible que je croyais être... » — Et quant à l'autre, ce qu'elle dit (ou ce qu'elle consent à signer) de l'infernale stratégie qu'elle déploya, des troubles de « sa chair, » cela dépasse toutes les limites connues de l'impudeur féminime. Vous trouverez dans Zola des expressions plus crues ; vous n'y trouverez rien qui révèle une telle absence de pudeur. — Mes confrères me pardonneront ces quelques détails : il est utile qu'ils sachent que penser et que dire de *Mémoires* qu'ils n'ont peut-être pas lus, mais que l'on a lus autour d'eux.

XVI. — *Etudes franciscaines* d'octobre 1906 : excellent travail du P. René sur *Les stigmates de saint François et la critique moderne :* les stigmates ont été vus, du vivant même du Saint, par plusieurs Frères, et, après sa mort, vénérés par une foule immense de peuple. — Plus haut déjà, nous avons cité abondamment les *Etudes franciscaines* (à propos du nombre des élus). Elles se sont fait, après les tâtonnements des premières années, une belle place parmi nos grandes Revues. Elles ont vu venir à elles une collaboration très variée et très savante, professeurs de l'Université, archivistes de l'Ecole des Chartes. Elles ont eu contre elles, à leurs débuts, leur nom même. On a été tenté d'y voir un recueil de pages pieuses à l'usage des membres de la famille franciscaine : ce qui d'ailleurs ne serait déjà point si mal, mais on conçoit qu'il faille autre chose pour retenir l'attention du grand public. Et le grand public a fini par se rendre. Les *Etudes* sans doute s'attachent surtout à des questions qui de près ou de loin touchent la famille de saint François : mais la famille de saint François a joué un rôle si actif dans l'histoire de l'Eglise, au moyen âge principalement, elle a exercé un tel rayonnement sur toutes les manifestations de la pensée chrétienne, exégèse, théologie, philosophie, poésie, beaux-arts, que véritablement tout ce qui l'intéresse est d'un intérêt général. — Lire encore, dans ce numéro d'octobre, une délicieuse étude de M. Matrod sur *Les sentiments franciscains chez fra Angelico ; — Prières et poésies* (inédites) *du moyen âge en l'honneur de saint François ; — Sources de la biographie de Nicolas de Lyre* (par H. Labrosse, archiviste-paléographe), franciscain du XIV[e] siècle et le plus illustre des exégètes du moyen âge : *Si Lyra non lirasset, totus mundus delirasset* (originaire probablement de la petite ville de Lierre, ou *Lira* en Belgique, à quelques lieues au nord de Malines, † probablement 1349, inhumé aux Cordeliers de Paris ; trop oublié aujourd'hui : de 1471 à 1641, on publia plus de cent éditions de tout ou partie des œuvres de Nicolas) ; — *Les Récollets de Valenciennes à l'époque révolutionnaire*, par J. Loridan ; — *saint Jean de Capistran*, par le P. Bihl ; — etc.

Elles exécutent prestement le livre auquel plusieurs de nos lecteurs ont eu le tort de prêter trop d'attention : *Demain... ? d'après les concordances frappantes de 120 prophéties*, etc. (Paris, Lethielleux) : — « Toutes ces prophéties, depuis Isaïe jusqu'à Mlle Couédon, s'accordent à nous annoncer un grand Pape, un grand roi et un grand coup. L'astrologie elle-même y dit son mot. Le plus étonnant est que ce livre soit parvenu à sa 3[e] édition. Triste mentalité ! » — Et il est fort triste aussi que des élucubrations de ce genre trouvent des éditeurs catholiques. Il est fort triste que l'on fournisse ainsi à nos ennemis un prétexte de répéter que la librairie dite catholique spécule sur la sottise publique.

La *Revue catholique des Eglises* (mai 1906), dans une notice sur la récente hérésie polonaise des Mariawites, avait dit : — « Le fondateur de la secte serait un capucin de Nowemiasto, le P. Honorat. Ce personnage d'une austérité excessive aurait cependant renoncé à ses erreurs et serait retourné dans le giron du catholicisme. » — Le P. Palmieri (assomptionniste), dans un travail publié par la *Rivista storico-critica delle scienze teologiche* (1906, fascic. 6), établit que le capucin polonais ne mérite point ce reproche ; qu'il a été le premier à rompre avec les illuminés ; qu'il n'a pas eu besoin de rentrer dans le sein de l'Eglise, attendu qu'il n'en est jamais sorti.

Revue historique (nov.-déc. 1906), article certainement peu sympathique, et qui malheureusement

[1] Ce qu'il y a de plus triste, c'est que le succès de ces *Mémoires* n'aurait pas été étranger à la mesure de clémence dont l'ex-ministre Sonnino a fait cette année bénéficier la condamnée.

n'est pas complètement injustifié, de M. Emile Bourgeois sur feu le duc de Broglie : *Comment M. de Broglie écrivait l'histoire.* — On se rappelle la publication, cette année, des Souvenirs de M. de Gontaut-Biron, *Mon ambassade en Allemagne (1872-1873)* (voir *Ami* 1906, p. 794-795). Or, M. de Broglie avait publié, lui aussi, sur le même sujet, il y a une dizaine d'années, un volume sous ce titre : *La mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin,* Paris, Calmann-Lévy, 1896 ; et pour ce volume il avait pu utiliser les *Mémoires* de l'ambassadeur, alors manuscrits, mais communiqués par « une bienveillante confidence ». C'est précisément cette « utilisation » qui apparaît déplorablement défectueuse quand on compare entre eux le récit du duc de Broglie et le texte même de l'ambassadeur. M. de Broglie écrit en artiste (et ce n'est pas du mot « artiste » que se servirait M. Em. Bourgeois pour caractériser ce procédé) : il dramatise, il embellit ou il noircit, il ajoute ou il supprime, il dit même le contraire de ce qu'a écrit M. de Gontaut-Biron : par exemple, à propos d'un entretien célèbre qu'il eut avec de Moltke au commencement de février 1872, M. de Gontaut-Biron note que, cet entretien, « de Moltke a paru le rechercher lui-même » : ce que M. de Broglie traduit : « Un dernier entretien, cherché par M. de Gontaut lui-même. » — Déjà, quand M. de Broglie publia les *Mémoires* de Talleyrand, tout le monde le soupçonna d'avoir tronqué arbitrairement et pris avec son manuscrit des libertés excessives. — Et dès ses débuts d'historien, dans son *L'Eglise et l'Empire romain au IVe siècle,* on se souvient de l'ingéniosité parfois ridicule qu'il avait déployée pour plier à ses vues libérales les dits et gestes d'hommes qui ne se seraient pas reconnus dans son récit, d'un saint Ambroise ou d'un saint Basile. Nouvelle preuve que, quand on aborde l'histoire avec des préjugés, il est difficile qu'elle ne s'en trouve point faussée et défigurée.

Quelques nouveautés allemandes touchant l'histoire de la Réforme : en réponse au *Luther* de Denifle, une étude (apologétique) sur la vie monastique de Luther, *Luther im Kloster* (1505-1525), *zum Verständnis und zur Abwehr,* par Karl Benrath (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte), Halle, Niemeyer ; — *Luthers Leben,* par A. Hausrath, 2 vol., Berlin, G. Grote ; — des recherches sur le procès fait à Luther à Rome après l'affichage de ses thèses, *Forschungen zu Luthers römischem Process,* par Paul Kalkoff (Bibliothèque de l'Institut historique de Prusse à Rome), Rome, Löscher ; — une biographie de Carlostadt ou Carlstadt (ainsi surnommé d'après son lieu de naissance en Franconie : son vrai nom était Bodenstein), *Andreas Bodenstein von Karlstadt,* par Hermann Barge, 2 vol., Leipzig, F. Brandstetter ; — monographies de l'introduction de la Réforme dans la ville libre de Lübeck, dans l'électorat de Brandebourg, dans l'électorat de Trèves : *Die Reformation Lübecks,* par H. Schreiber, Halle, Niemeyer ; — *Einführung der Reformation in die Kurmark Brandenburg durch Joachim II,* par Paul Steinmüller, Halle, Niemeyer ; — *Die Reformation in Trier 1559 und ihre Unterdrückung*, par Jules Ney, Halle, Haupt (Réforme prêchée à Trèves, sans succès, par Caspar Olevianus, inspiré de Calvin et de Farel) ; — sur les tentatives de réconciliation entre les deux confessions et la malfaisante politique conciliaire de Charles-Quint, *Der Kaiser und die Protestanten in den Jahren 1537-1539,* par Walter Rosenberg, et : *Die Konzilspolitik Karls V in den Jahren 1538-1545,* par August Korte, Halle, Niemeyer.

Revue de Paris, 1er sept., *Le Testament de M. Le Gauffre,* par R. Allier (prot.), épisode de l'histoire de la Compagnie du Saint-Sacrement : Thomas Le Gauffre, né 1604, auditeur à la Cour des comptes 1628, conseiller maître 1636, entré 1638 dans l'intimité du P. Bernard (dit « le pauvre prêtre »), affilié par lui (avant 1640) à la Compagnie du Saint-Sacrement qui était alors au plus fort de son activité et groupait les plus grands noms du royaume (et même des saints comme saint Vincent de Paul) : Le Gauffre, par testament du 13 juin 1645, lègue sa fortune à diverses œuvres pies et en particulier à ladite Compagnie, laissant à ses héritiers naturels (mère, frère et sœur) ce qui restera de sa fortune, une fois prélevées les donations pieuses, c'est-à-dire à peu près rien. Les héritiers naturels attaquent le testament. Procès. Après des escarmouches préparatoires devant le prévôt de Paris (1646), le procès vient en cour du Parlement (avril 1647) : le piquant de l'affaire, c'est que la fameuse Compagnie n'y veut point paraître, elle ne veut pas compromettre son mystère, elle ne se montrera pas : si elle se montrait, comme elle n'est point autorisée, elle serait déboutée : mais elle agira par « voie excitative » et obtiendra que la plupart des legs dont elle devait être bénéficiaire aillent à des œuvres patronnées par elle.

Etudes du 5 septembre, *La sainte Vierge et les apocryphes,* par Chr. Burdo : ces apocryphes abondent en miracles inutiles ou nuisibles, — en faits visiblement imaginés pour faire accomplir une prophétie mal comprise (p. e., l'épisode des verges au mariage de la sainte Vierge, imaginé pour justifier une interprétation trop matérielle de l'oracle d'Isaïe : *Egredietur virga...),* — en faits imaginés pour mettre en lumière un point de doctrine délicat (p. e., l'épisode du jugement par l'eau, imaginé pour amener la reconnaissance publique de la maternité virginale), — en rapprochements généalogiques fantaisistes, — en répliques ou transpositions de faits authentiques (p. e., l'annonce faite à sainte Anne de la Nativité de Marie, calquée, semble-t-il, sur le récit de l'Annonciation [1],

[1] On sait que le baiser de la Porte Dorée, entre Joachim et Aune, revient très souvent dans les représentations

— le rôle encore de Thomas à la mort de Marie, calqué sur celui qu'il joua après la résurrection de Jésus), — en passages tendancieux qui visent à rattacher historiquement à Jésus lui-même l'origine des hérésies contemporaines. — Tout cela étant écarté, que reste-t-il ? Il reste que plusieurs faits sur la substance desquels presque tous les apocryphes concordent, acquièrent de ce chef une très sérieuse probabilité, pour ne pas dire une certitude historique : ceux-ci surtout : Marie, fille de Joachim et d'Anne, fut accordée par Dieu comme une bénédiction spéciale à la prière et à la sainteté de ses parents ; elle fut dès son très jeune âge offerte à Dieu ; fiancée à Joseph, elle n'habitait point encore avec lui quand elle conçut le Verbe fait chair ; elle mourut à Jérusalem.

Bulletin de Toulouse, oct.-nov., article très suggestif sur les *fraudes littéraires des schismatiques lucifériens aux* IV^e *et* V^e *siècles*. Ce fut une vraie petite Eglise que le lucifériamisme, née, comme celle de 1801, d'un excès d'intransigeance, voici à quelle occasion. Beaucoup d'évêques et de clercs avaient faibli au cours de la persécution arienne sous Constance. Constance mort, quelle conduite tenir vis-à-vis d'eux ? Le droit, sur ce point, fut réglé par un concile d'Alexandrie que dirigea saint Athanase (362) : on convint que tout évêque ou clerc souscrivant à la foi de Nicée et condamnant l'arianisme serait remis en possession de sa charge ; et le pape Libère sanctionna cette mesure. Mais les rigoristes s'insurgent contre cette miséricorde et s'organisent en conventicules séparés et bientôt schismatiques : deux évêques à leur tête, Lucifer de Cagliari en Sardaigne et Grégoire d'Elvire en Espagne. Leur histoire est peu connue ; on sait qu'une loi de Théodose (383-384) leur reconnut le droit à l'existence. Ce qu'on ne savait pas jusqu'ici et ce que M. Saltet dans le *Bulletin* vient de mettre en lumière, c'est que, eux aussi, ils ont fabriqué des faux à l'appui de leur doctrine. On sait l'importance qu'ont eue au V^e siècle en Orient les *faux apollinaristes*, imaginés par les disciples d'Apollinaire et mis en circulation sous les noms les plus vénérables (saint Athanase, saint Grégoire le Thaumaturge, saint Cyrille d'Alexandrie, etc.) : imposture qui n'a été découverte que plus tard, au VI^e siècle, ou même dans les temps modernes, sous les coups de la critique. — Désormais, dans cette littérature apocryphe il faudra faire entrer aussi, à côté des *faux apollinaristes*, les *faux lucifériens*, démasqués aujourd'hui par M Saltet : deux lettres de saint Athanase à Lucifer de Cagliari, regardées jusqu'aujourd'hui comme authentiques et qui ne le sont pas ; un Traité *De Trinitate*, attribué à saint Athanase, et qui est, lui aussi, l'œuvre des Lucifériens ; des interpolations glissées dans les *Fragmenta ex opere historico* de saint Hilaire (notamment les apostrophes insultantes au pape Libère) ; probablement encore, d'autres documents de provenance incertaine qui sont de la fin du IV^e ou du début du V^e siècle : il y a là une nouvelle direction, un nouveau champ d'exploration ouvert à la critique.

La Pensée contemporaine commence, avec la livraison d'octobre, sa quatrième année. Elle est brève, mais elle est pleine : avec elle on est tenu largement au courant du mouvement philosophique et social d'aujourd'hui. Nos lecteurs savent avec quelle chaleur nous la recommandons au clergé, qui n'a pas toujours le temps de se perdre en des recueils plus volumineux, plus coûteux, d'une lecture difficile. Lire, dans ce n^o d'octobre : *Après l'Encyclique Gravissimo, — Les preuves traditionnelles de l'existence de Dieu, — Le médecin a-t-il le droit de tuer ? — La cause du sommeil, — Chronique sociale*, etc.

Lire, dans *Travail de la Femme et de la Jeune Fille* (octobre), le superbe discours de M. Et. Martin Saint-Léon au *Premier Congrès national des Syndicats indépendants de femmes :* exposé 1^o de ce qu'a été dans le passé pour la femme ouvrière l'organisation professionnelle, 2^o de ce qu'elle est à présent, 3^o de ce qu'elle pourrait être dans l'avenir.

Le P. Clément Blume (*Stimmen* de juillet) nous redit la poésie de la messe solennelle au moyen âge et regrette que l'on connaisse si peu les textes liturgiques de ces siècles lointains. On a ressuscité, avec beaucoup de bonheur, les *mélodies* de nos pères ; mais les *textes* eux-mêmes que ces mélodies illustraient sont restés inaperçus du grand public, en dépit de travaux cependant excellents, au premier rang desquels brille le chef-d'œuvre de notre Léon Gautier, *Histoire de la poésie liturgique au moyen âge, Les Tropes*, Paris, 1886. — Blume cite en exemple de la richesse de cette poésie le texte du *Kyrie* des doubles de 2^e classe : là où nous n'avons plus qu'un long melisma sans paroles, sur la syllabe unique *e*, le moyen âge avait tout un poème, neuf strophes, trois pour le Père, trois pour le Fils, trois pour le Saint-Esprit :

du moyen âge. Sur quoi M. Emile Mâle écrit (dans son très beau livre sur *L'art religieux du* XIII^e *siècle en France*, p. 282) : — « C'était la seule façon (ce baiser) qu'on eût encore imaginée de représenter l'Immaculée Conception. On répétait, bien que l'erreur eût été condamnée par les docteurs, que Marie avait été conçue à ce moment, du baiser d'Anne et de Joachim. » — Et il cite saint Bernard, qui aurait condamné cette opinion dans sa lettre aux chanoines de Lyon.

M. Emile Mâle a mal compris saint Bernard. Voici en effet ce que dit le grand docteur : — *An forte inter amplexus maritales sanctitas se ipsi conceptioni immiscuit, ut simul et sanctificata fuerit et concepta ? Nec hoc quidem admittit ratio.* — On voit qu'il n'est pas question ici du baiser de la Porte Dorée. Que les artistes du moyen âge y aient trouvé un moyen heureux de figurer la Conception de Marie, cela semble hors de doute, mais rien de plus. — « A moins que M. Mâle n'ait eu sous les yeux d'autres documents, disent les *Etudes*, il ne paraît pas que le moyen âge ait jamais cru à la conception de Marie par le simple baiser d'Anne et de Joachim. Et saint Bernard nous en est témoin lui-même quand il ajoute, au même endroit : *Nisi forte quis dicat de Spiritu Sancto eam et non de viro conceptam fuisse : sed id hactenus inauditum.* »

1. Cunctipotens genitor
Deus omnicreator, eleison
Kyrie eleison.
2. Fons et origo boni
pie, luxque perennis, eleison
Kyrie eleison.
3. Salvificet pietas
tua nos, bone rector, eleison
Kyrie eleison.

—

1. Christe Dei splendor,
virtus, Patrisque sophia, eleison
Christe eleison.
2. Plasmatis humani
Factor, lapsi Recreator, eleison
Christe eleison.
3. Ne tua damnetur,
Jesu, factura, benigne, eleison
Christe eleison.

—

1. Amborum sacrum
Spiramen, nexus amorque, eleison
Kyrie eleison.
2. Procedens fomes,
Vitæ fons, purificans vis, eleison
Kyrie eleison.
3. Purgator culpæ,
Veniæ largitor opimæ,
offensas dele,
sancto nos munere reple,
Spiritus alme, eleison
Kyrie eleison.

Et toutes ces strophes (sauf la IX^e^) exécutées sur la mélodie de notre *Kyrie*, une note sur chaque syllabe, en la forme suivante :

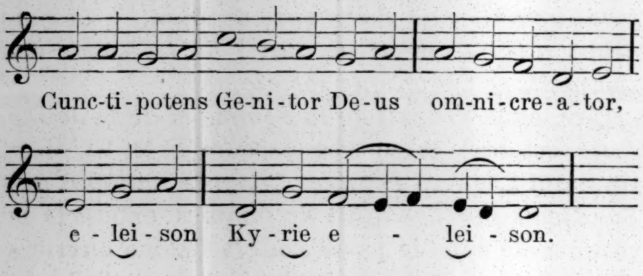

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° Dans nos contrées je remarque que la sanctification du dimanche est de moins en moins observée. Je m'en aperçois surtout pendant les travaux de fenaison et de battage du blé.

D'abord, nos gens ont la coutume de passer le dimanche à tourner et à retourner leur fourrage. Ils prétendent qu'ils ne peuvent le laisser en tas depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin, sous prétexte que l'humidité particulière de la vallée serait préjudiciable. Puis, dès que cette récolte est sèche, ils s'empressent de la rentrer même le dimanche, quand bien même le temps ne menacerait pas. « Il faut, disent-ils, prendre la récolte quand elle est prête. D'ailleurs le temps change si vite ! Le bon Dieu ne donne pas la récolte pour la laisser gâter. »

Quant au blé, on ne se serait pas permis de le battre le dimanche il y a quelques années. Mais aujourd'hui, sous prétexte qu'il ne reste qu'un gerbier à terminer, ou que le maître de la batteuse est attendu dans une autre maison le lundi, on ne se fait pas scrupule de se livrer à ce grand travail le dimanche.

La même négligence est remarquée pour le devoir de la sainte messe, en sorte que dans la saison des grands travaux il y a très peu de monde aux offices.

Quelle conduite tenir à l'égard des délinquants ? La loi du dimanche est une loi essentielle qui demande tout notre zèle, et si nous ne réagissons pas vigoureusement contre ce relâchement général, il n'y aura bientôt plus de dimanche dans nos campagnes.

D'un autre côté, si nous condamnons absolument ces travaux, nous risquons de ne pas obtenir d'autre résultat que celui de tirer nos gens d'une certaine bonne foi. La chose est d'autant plus délicate que quelques confrères sont très accommodants pour cette question du dimanche.

2° Quand le battage à la machine tombe le vendredi, quelques familles savent très bien s'arranger pour observer la loi de l'abstinence ; et on remarque que les agriculteurs s'accommodent très bien du maigre pendant les chaleurs. Mais, hélas ! la plupart violent cette loi, prétextant le grand nombre d'ouvriers et la grande fatigue de ce travail.

Ne serait-il pas à propos, pour éviter un péché mortel, de donner du haut de la chaire la dispense de l'abstinence aux familles qui auraient la batteuse le vendredi ?

R. — Notre correspondant a bien raison de dire que la loi du dimanche est une loi essentielle, car sans elle il n'est à peu près plus de pratiques religieuses, et que cependant elle est de moins en moins observée. Il est vrai aussi que si nous ne réagissons pas vigoureusement contre ce relâchement général, il n'y aura bientôt plus de dimanches dans les campagnes, et d'un autre côté si l'on veut être sévère, on n'obtiendra pas d'autre résultat que de tirer ces gens d'une certaine bonne foi et peut-être même de les éloigner encore davantage, car le paysan est bien entêté quand il s'agit de ses intérêts. C'est donc une question bien délicate, et si difficile que souvent on ne sait vraiment pas ce qu'on doit faire.

I. Pour nous, il nous semble 1° que le prêtre en chaire, sans dire précisément quand il y a et quand il n'y a pas péché mortel, doit insister beaucoup sur la nécessité de sanctifier le dimanche et en donner les raisons ; puis réfuter les objections les plus vulgaires à ce sujet et les plus répandues dans le peuple, montrer que le travail du dimanche en général est le fruit d'un mauvais calcul et qu'on perd bien plus qu'on y gagne, parce que Dieu, dont on méprise la loi, a mille moyens de nous reprendre ce que nous voulons gagner indûment. « Je ne connais pas, disait le Bienheureux curé d'Ars, de meilleurs moyens de s'appauvrir que de prendre le bien d'autrui et de travailler le dimanche. » Sans doute le bon Dieu ne nous donne pas la récolte pour que nous la laissions gâter, aussi peut-il y avoir des cas extraordinaires où il serait permis de travailler le dimanche. Mais il faut également prendre garde de s'imaginer ou de se faire des nécessités qui ne

seraient pas réelles : Dieu alors en demanderait un compte rigoureux, parce qu'il ne nous a pas non plus donné des lois pour que nous n'en tenions pas compte, et c'est lui qui à la fin sera toujours le Maître suprême. Nous avons connu pour notre part un vieux et vénérable fermier qui disait à la fin de sa vie : « Je n'ai jamais travaillé ni fait travailler le dimanche, et cependant je n'ai pas perdu un épi de plus que les autres. »

2° Il nous semble encore que c'est surtout par ses visites à domicile que le prêtre peut gagner le plus, en cherchant à attirer ses paroissiens à l'église par son amabilité, sa bonté et quelques exhortations pressantes.

3° Quant à ses appréciations pour le confessionnal, il doit, pour n'être ni trop sévère ni trop large, se régler sur la plus saine doctrine des théologiens que nous allons exposer, en tenant compte aussi de la bonne foi, dont il ne faut pas tirer mal à propos ses pénitents quand on ne le ferait que pour la ruine spirituelle de leur âme.

II. En règle générale, une perte notable ou un inconvénient notable (plusieurs théologiens disent même *médiocrement grave*, ce que nous n'admettrions pas sans quelque explication) suffisent pour excuser le travail du dimanche. Et pour bien en juger il faut tenir compte non seulement de la nécessité réelle ou regardée comme telle, mais aussi de la coutume suivie sans scrupule par les personnes vraiment chrétiennes et contre laquelle l'autorité ecclésiastique n'a pas réclamé.

Pour ce qui est des récoltes, voici ce que nous lisons dans le P. Timothée, n° 95 : « Saltem ubi hæc consuetudo viget, licet die dominica triticum trituratum soli exponere, aut in tuto collocare, vertere aut separare fenum in area vel campo. » Berardi est plus explicite, nos 378 et suivants :

Agricolæ multoties laborare coguntur die festo propter necessitatem, quæ est non solum privata sed publica : fructus enim terræ non agricolis duntaxat sed omnibus necessarii sunt. Non tamen quævis necessitas, aut quodvis damnum, quamvis grave, semper sufficit ut agricolæ laborare possint : observanda enim erit consuetudo loci, et circumstantiarum particularium ratio haberi debebit... Quoad triticum agricolæ facere possunt, etiam die festo, quidquid a regulis artis agrariæ exigitur, ut tempestive metatur et accurate custodiatur... Agricolæ possunt etiam triticum jam colligatum in tuto collocare, si dominus fundi id exigat, vel si tali modo tritici securitati melius revera provideatur, prout facile contingit, si massa die præcedenti fuerit incæpta, vel sub tecto reponatur ; agitur enim de genere magni valoris et primæ necessitatis, et insuper dominus fundi contra agricolam gravissime indignari posset, si forte imbre vel grandine superveniente triticum detrimentum pateretur, dum alii illud in tuto collocarunt... Agricolæ non possunt die festo fenum excidere, bene vero illud vertere, et si pluvia ingruat, in parvas massas congregare ; sed illud in tuto collocare, *apud nos* nequeunt, nisi forte id operis die antecedenti fuerit incæptum ; tum enim necessitas perficiendi opus et exiguitas laboris, maxime si speciale pluviæ periculum adesset, sufficientem excusationem constituere possent.

On voit par là qu'il n'est pas toujours facile de juger où, de soi, il y a faute grave et où il n'y en a pas. De plus il faut aussi tenir compte du plus ou moins de bonne foi, car dans la réalité la faute formelle est telle qu'on croit et par conséquent qu'on veut la commettre. Mais vraiment quand le temps semble tout à fait sûr, et que le baromètre lui-même se tient au beau fixe, nous ne croyons pas du tout qu'il puisse être permis de rentrer du grain ou du foin : autrement, dans les campagnes, il faudrait pendant à peu près quatre mois de l'année retrancher absolument la loi qui prohibe le travail du dimanche.

Au confessionnal il faut certainement tenir compte des sentiments des théologiens pour juger d'abord la chose en soi et donner des réponses ou des avis en conséquence ; et aussi de la bonne foi, des embarras et des difficultés des pénitents, pour juger la chose relativement à eux, et ensuite, à moins qu'ils ne vous interrogent, ne pas les tirer de cette bonne foi quand par là on ne ferait absolument que changer un péché matériel en péché formel, et les éloigner des sacrements ou leur faire commettre des sacrilèges. Mais quand on les voit réellement bien disposés et prêts à obéir en tout, il ne faut pas craindre de les instruire, parce qu'il faut faire retirer au pénitent de sa confession tout le bien possible pour la sanctification de son âme et l'édification publique.

III. Quant au *battage* par les machines, voici encore ce qu'en dit Berardi cité par Timothée et d'autres, n° 382 :

Die festo licetne triturare triticum ope machinæ ? — Decisio pendet a consuetudine loci. Apud nos labor iste tanquam licitus habetur, atque etiam a familiis timoratæ conscientiæ peragitur. Quin aliquis scandalizetur, non desunt rationes intrinsecæ : dominus enim machinæ, si suspenderet opus diebus festis, enorme damnum pateretur, quando quidem circumstantiæ ita sunt dispositæ, ut, laborem suspendendo, non solum amitteret fructum machinæ, utique ingentem, octo vel decem diebus correspondentem, sed etiam his ipsis diebus mercedem operariis dare deberet. Si itaque dominus machinæ potest opus suum continuare die festo, consequens est quod etiam agricolæ, tanquam operarii, eidem operi participare possint, idque a fortiori dici deberet, si etiam dominus fundi id exigeret. Adde quod jam a pluribus annis, vidente et tacente Ecclesia, hoc opus peragitur ; imo non defuerunt episcopi qui de hoc interrogati responderunt id permitti posse, et solum esse curandum ut opus suspendatur, ut operarii missam audire possint. Quam maxime tamen sunt laudandi qui hanc triturationem diebus festis in propriis fundis nolunt ; imo ad hoc teneri possent, si ope machinæ non alienæ sed propriæ, propriisque fundis duntaxat destinatæ triturarent... Agricolæ triticum ope machinæ trituratum possunt apud nos soli exponere die festo, ut exsiccetur ne tabem contrahat...

Berardi dans ses décisions nous semble bien un peu large, cependant il est difficile de s'inscrire tout à fait contre ; d'autant plus qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'empêcher ceux qui ont des machines ou les conduisent de travailler le dimanche : ils ne nous écouteraient certainement pas. Voilà cependant des hommes qui pendant deux ou trois mois, avec ceux qu'ils emploient continuellement, travailleront fêtes et dimanches et ne mettront pas le pied à l'église ; comment donc se conserveront-ils chrétiens ? Les

évêques dont parle Berardi admettent bien qu'on peut faire travailler la machine le dimanche, tout en réservant le temps de la messe pour que tous puissent y assister. Sans doute il faut une raison un peu plus grave pour manquer à la messe que pour travailler le dimanche, mais la différence n'est pas très grande, car les théologiens se servent des mêmes mots, *damnum, inconveniens notabile, mediocriter grave,* et ici ce que demandent les évêques dont parle Berardi ne nous semble pas du tout pratique : car comment voulez-vous que des gens qui sont harassés de travail, mal vêtus, couverts de poussière, malpropres, s'arrêtent pour se nettoyer, aller chercher on ne sait où des habits propres afin de se mettre en dimanche, puis fassent une demi-lieue ou une lieue pour aller à la messe, et reviennent aussitôt pour reprendre leurs habits de travail et se remettre à l'ouvrage pour le reste de la journée ? Nous trouvons cela tellement au dessus des forces morales de ces gens-là, que s'ils ont une raison suffisante pour travailler le dimanche avec leur machine, ils doivent en avoir une aussi pour ne pas aller à la messe.

D'un autre côté, nous n'oublions pas qu'il faut des raisons plus graves pour manquer à la messe pendant trois mois de suite que pour y manquer une ou deux fois en passant. Aussi nous disons d'abord que c'est de strict devoir pour les fermiers ou cultivateurs, qui ont une machine à eux et pour eux, de s'arranger de manière à ne pas la faire marcher le dimanche. Ensuite il nous semble que le curé doit engager fortement les cultivateurs qui n'en ont pas et qui ont quelque confiance en lui, à ne pas vouloir que les machines à qui ils donnent leur travail à faire viennent chez eux le dimanche : s'il y en avait beaucoup de tels, ceux qui suivent les machines seraient bien obligés de se reposer un certain nombre de dimanches. Quant aux conducteurs de machine, si le curé peut avoir quelque influence sur eux, il doit leur faire sentir combien il est regrettable qu'ils travaillent ainsi tous les dimanches, ce qui ne peut pas être sans quelque scandale, et les engager à se reposer au moins quelques dimanches et le plus souvent que ce sera vraiment possible.

IV. Quant au maigre du vendredi, en cas de battage par les machines, il faut aussi recourir d'abord aux principes généraux. Or, il en est à peu près du précepte de l'abstinence comme de celui de la messe ou du repos dominical, c'est-à-dire que tous ceux qui ne pourraient pas l'observer sans un inconvénient notable (d'autres disent, ce que nous aimons moins, *médiocrement grave)* en sont dispensés. Ainsi, écrit le P. Timothée, « excusantur omnes qui laboribus valde duris vacant et carne indigent, ut illos sustinere possint. Hinc, ait Gury, indulgendum est iis qui in officinis vitreis vel ferreis, aut in fodinis metallicis, carbonariis et similibus vitam degunt. » Or, ceux qui travaillent pendant des mois entiers au battage des machines ne peuvent-ils pas s'appliquer le mot *similibus ?* N'ont-ils pas aussi besoin de nourriture fortifiante que les ouvriers verriers, par exemple ? Aussi Berardi traitant spécialement le cas des ouvriers qui travaillent avec les batteuses, écrit-il n. 2970 et 2971 :

Hinc, prout sentit etiam medicus catholicus et doctissimus a me consultus, excusabis eos quoque qui duobus circiter mensibus continuis, quando æstatis calores magis ebulliunt, et tanta virium reficiendarum necessitas adest, circa machinas triturantes improba defatigatione laborant, speciatim si nocte quoque laborent, et somnum necessarium explere nequeant. Sicque decernendum est non solum propter hujusmodi incommoda gravissima et alicubi propter febrium periculum, quod magis instat nisi alimenta substantiosa adhibeantur, sed etiam quia apud agricolas ex solis cibis esurialibus male, ut plurimum alerentur : prandia enim quæ ex cibis esurialibus sufficientem refectionem præbeant, agricolis nostris et præsertim miseris montanis ignota et sæpe, propter piscis aut pecuniæ defectum, impossibilia esse solent. His itaque operariis, alioquin rusticorum more vesci non assuetis, rotunde dicerem : Manducate quæ apponuntur vobis, nec scrupulum ingererem, si carnes expresse peterent, aut si familiæ rector tantæ defatigationis intuitu, maxime si piscis deficeret, sponte sua carnes eis suppeditaret ; aut demum si quis ex his operariis, propter robur extraordinarium vel minorem laborem, cibi substantiosi necessitatem non haberet, et nihilominus ne familiæ incommodum præbeat, mensæ communi cum suis sociis assideret. Secus (hucusque apud nos, et seclusa dispensatione, quæ facile expediret) dicendum est de agricolis circa machinam ad eos divertentem collaborantibus, quatenus familiæ rector cibos vetitos eis suppeditare nequit : ipsi enim uno duntaxat aut altero die, aut certe solum paucis diebus sic laborant, et aliunde consuetudo legitima eis adhuc non favet. Si tamen ex solis cibis vetitis mensa eis pararetur, manducare possent... Eos enim tunc temporis gravissimis laboribus fractos bonaque refectione adeo indigentes cogere ut appositum cibum non tangant, et solo aut fere solo pane vescantur, id duritiem, a qua benigna mater Ecclesia abhorret, saperet. Idem dic de quolibet operario, cui solæ epulæ vetitæ suppeditarentur, si toto die laboraret, epulasque licitas facile, v. g. propter gravem timorem offendendi et amittendi dominum sibi valde utilem, aut non sufficienter obtinere posset.

En admettant ce que dit Berardi, nous croyons qu'un cultivateur qui se servirait d'une machine à lui et y emploierait pour quelques jours ses domestiques et quelques hommes de journée, ne devrait pas sans dispense leur servir des aliments gras le vendredi. Il n'en est pas de même s'il a recours à un conducteur de machine et à ses ouvriers ordinaires. Et dans ce cas-là, s'il leur adjoint ses propres domestiques, nous croyons qu'il ne pourrait pas traiter ceux-ci autrement que les autres, d'abord parce qu'à notre époque ils ne le souffriraient pas et que le maître dépend bien un peu de ses domestiques, ensuite parce qu'en ces jours de grands ouvrages il serait presque impossible de préparer deux repas. Mais nous aimerions bien qu'alors le maître de la maison demandât ou fît demander dispense.

Sans doute nous applaudirions les personnes qui serviraient du maigre, et comme dit notre correspondant, les travailleurs s'en accommoderaient bien, parce que cela changerait leur genre de nourriture ; oui, mais pourvu que ce fût un maigre très bon et substantiel, et tous ne peuvent pas en servir.

Notre correspondant nous demande si, pour éviter un péché formel, le curé ne ferait pas bien de donner du haut de la chaire la dispense de l'abstinence aux familles qui auraient la batteuse le vendredi. Nous lui répondons que le curé n'en a pas le droit. Il faudrait pour cela au moins qu'il s'adressât à l'évêque, qui alors verrait ce qu'il a à faire, d'après les pouvoirs qui lui sont concédés. — A moins, dit Bulot, qu'il ne s'agisse d'un cas urgent qui n'a pu être prévu, le curé n'a le droit d'accorder des dispenses pour les aliments gras qu'à chacun de ses paroissiens en particulier. Mais il nous semble bien, ainsi que l'*Ami* l'a déjà dit, que si le chef de famille la demandait dans ces circonstances pour lui et pour tous ses domestiques et ouvriers comme faisant partie ces jours-là de la famille, le curé pourrait bien l'accorder *per modum unius* [1].

Q. — 1° Les crucifix ayant d'un côté Notre-Seigneur et de l'autre la sainte Vierge crucifiée également, sont hérétiques. Pourriez-vous me donner le texte du décret qui en défend l'usage ?

2° Même défense existe-t-elle pour les croix ayant d'un côté Notre-Seigneur et de l'autre la sainte Vierge en relief, mais pas les bras en croix ? Je connais une communauté où les religieuses ont un crucifix ainsi fait. J'ai dit en riant à la supérieure qu'elle était hérétique ; elle est prête à changer de modèle si un décret existe contre ce crucifix.

3° Est-il défendu de garder chez soi un crucifix janséniste ? Nous en avons un que nous gardons comme curiosité. En avons-nous le droit ?

R. — Ad I. Les crucifix ayant d'un côté la sainte Vierge *crucifiée* également sont certainement hérétiques, en ce sens qu'ils reproduisent une scène qui n'a pas existé d'après le texte évangélique. Y a-t-il eu un décret sur ce point ? Toutes nos recherches dans les ouvrages spéciaux ne nous ont pas permis d'en trouver un.

A défaut de décret proscrivant ces crucifix, nous pensons qu'on peut les garder, au moins *comme œuvres d'art*.

De plus, ne pourrait-on pas chercher à excuser l'artiste par la pensée qu'il a voulu, sous la forme physique du crucifiement, faire ressortir la compassion de la sainte Vierge pour Notre-Seigneur, comme d'autres emploient le symbole des glaives, bien qu'il soit certain qu'aucune épée n'a transpercé physiquement le cœur de la sainte Vierge ?

Ad II. Pour les crucifix où la sainte Vierge est placée debout en haut de la croix, du côté opposé à Notre-Seigneur, sans avoir les mains en croix, on peut les dire contraires à l'iconographie communément admise, bien qu'on en rencontre quelques spécimens, spécialement dans les grandes croix des villages ; mais on ne peut les dire opposés au dogme.

Ad III. Il est certainement permis de garder chez soi un crucifix janséniste, pour ce motif qu'aucun décret ne nous oblige de le détruire.

[1] Voir *Ami* 1906, p. 91.

D'ailleurs, avant de déclarer un crucifix janséniste, il faut y regarder attentivement. C'est qu'il y a des crucifix qui ont les bras parallèles et qui ne sont pas jansénistes.

Le jansénisme prétendait que Notre-Seigneur n'était pas mort pour tous les hommes. Comme il avait envahi les esprits, les mœurs et même l'art chrétien, il chercha à changer totalement la pose du Christ en croix. Les bras étendus semblant trop manifestement ouverts à tous les hommes, il fallut modifier l'iconographie traditionnelle. Sous l'inspiration de ces pensées, les deux clous qui fixaient les mains de Jésus furent rapprochés du centre de la croix, et le corps de Jésus fut suspendu à ses deux bras devenus presque parallèles [1].

Le P. Hoppenot, dans son magnifique ouvrage *Le Crucifix,* signale, parmi beaucoup d'autres, deux Christs de ce genre, l'un du peintre Jordaëns, dans la cathédrale de Bordeaux, l'autre de Girardon, conservé à Soissons [2].

A côté de ces Christs hérétiques par la volonté restrictive de l'artiste, on en trouve d'autres dont les bras ont été disposés presque parallèlement pour un tout autre motif. Le P. Hoppenot donne deux exemples de ces Christs : « Peut-être, je veux le croire, dit-il, est-ce par originalité, par amour de la difficulté vaincue, que tel ou tel artiste, que Duquesnoy, par exemple, le grand sculpteur de Bruxelles, a voulu tailler son crucifix tout d'une pièce dans un morceau d'ivoire, que tel autre a voulu le sculpter dans une branche de buis : tel l'artiste dont nous admirons le merveilleux crucifix dans la collection du Dr Marchand. Vu l'exiguïté de la dent ou du rameau, les sculpteurs ont dû forcément rapprocher les bras et les rendre parallèles. Peut-être, plus d'une fois, est-ce le simple motif qui, en dehors de toute préoccupation dogmatique, a déterminé cette fantaisie. N'importe, résistez à ce péril de la nouveauté ; en fait d'art chrétien toute nouveauté est dangereuse [3]. »

Que faut-il faire de ces crucifix jansénistes ? — Le P. Hoppenot pense qu'on n'est pas obligé de bannir de sa maison un crucifix janséniste. Le motif, c'est que l'erreur janséniste étant éteinte pour toujours, l'Eglise tolère, même dans les églises, les œuvres d'art qu'elle eût peut-être proscrites à une autre époque. Les chrétiens ne sont pas tenus, dans le secret de leurs appartements, à une rigueur que l'Eglise n'exige pas même pour le lieu saint. Puis il cite l'exemple d'une religieuse, — non à imiter toutefois, — qui, ayant un superbe Christ d'argent les bras en l'air, fit, par un amour mal compris de l'orthodoxie, couper ses deux bras à l'épaule et les fit ressouder bien horizontaux. Par crainte d'un Christ hérétique, elle obtint un Christ monstrueux.

---

[1] Abbé Pardiac, *Revue de l'Art chrétien*, 1885.
[2] Hoppenot, *Le Crucifix,* in-4, 1902, p. 190.
[3] *Ibid.*, p. 192.

Q. — J'ai des paroissiennes qui sont abonnées depuis quelque temps déjà aux *Annales mensuelles des Croisés de Marie et des apôtres des derniers temps* (Annales de la Salette), dont le rédacteur est M. l'abbé Ernest Rigaud, de Limoges. Un des numéros de ces *Annales* m'est tombé entre les mains ces jours derniers. Or, je trouve qu'il y a dans cette revue des exagérations de toute sorte, rédigées d'une manière vraiment drôle et dans un style tout à fait original.

Qu'en pense l'*Ami ?*

R. — Pour répondre à cette question, nous nous sommes adressés au secrétariat de l'évêché de Limoges qui nous a envoyé le *communiqué* suivant, publié dans la *Semaine religieuse* de Limoges du 4 mars 1898 :

Communiqué de l'évêché. — On nous prie de publier de nouveau l'avis officiel qui a paru déjà dans la *Semaine religieuse* à la date du 30 octobre 1896, et qui n'a rien perdu de son actualité :

« L'administration diocésaine croit devoir prévenir les prêtres et les fidèles qu'elle est absolument étrangère au projet de construction d'une basilique internationale en l'honneur du Cœur immaculé de Marie dans la ville de Limoges, projet annoncé par une publication mensuelle qui s'intitule : *Annales des Croisés de Marie*, et qui n'a jamais reçu l'approbation épiscopale. »

Il n'est donc pas vrai, comme on l'annonce à la première page d'une récente brochure, que Mgr Renouard, présentement évêque de Limoges, ait jamais donné son approbation aux écrits ou aux projets de M. l'abbé Ernest Rigaud, chapelain d'honneur de la Santa Casa.

Q. — Confesseur d'un Carmel, je constate que les religieuses, fort dévotes des six *Pater, Ave* et *Gloria* du scapulaire bleu, ne portent pas ce scapulaire, croyant que, par privilège, leur scapulaire d'ordre remplace tous les autres. Est-ce vrai ?

R. — Les Carmélites ont réellement obtenu, à la date du 28 octobre 1856, un indult leur permettant de gagner les indulgences du scapulaire bleu sans être obligées de le porter.

Nous en trouvons la preuve d'abord dans leur Sommaire des indulgences, approuvé le 27 avril 1861 : preuve irrécusable.

Une autre preuve, irrécusable aussi, se trouve dans l'indult du 23 novembre 1874 qui concède le même privilège aux Trappistes et fait mention de celui des Carmélites :

Orator supplex enixe petit ut Sanctitas Vestra extendere dignetur ad monachos et moniales Trappenses Congregationis de Trappa majori indultum jam concessum monialibus Carmelitanis a S. Pontifice Pio IX fel. reg. die 28 octobris 1856 ; ita ut tam præsentes quam futuri, in monasteriis nunc existentibus et in futurum fundandis, absque gestatione scapularis cærulei et sine quavis receptione, modo tamen proprium scapulare cisterciense deferre non omittant, omnes et singulas indulgentias perpetuo lucrari valeant perinde ac si revera memorato scapulari essent adscripti [1].

Nous ignorons s'il y a eu, depuis, d'autres concessions identiques.

Ces deux exemples démontrent que le Saint-Siège, quand il accorde un indult de ce genre, le considère comme une faveur *personnelle* et *réservée*, sans que les autres Ordres y puissent prétendre par la communication des privilèges.

[1] *Analecta juris pontificii*, série XVII, col. 1130. — Tachy, *Les Confréries*, 2e édit., n. 171.

Q. — Le tarif des messes de funérailles est plus ou moins élevé suivant que la cérémonie a lieu à une heure plus ou moins avancée. Si le curé fait chanter ce service par son vicaire ou un autre prêtre, peut-il, sans blesser la justice, donner au célébrant l'honoraire d'une messe basse et garder le surplus pour lui ?

R. — A moins d'une convention particulière qui ne se présume pas, mais qui doit être prouvée, le célébrant qui dit la messe à une heure tardive a le droit de toucher le surplus d'honoraire qui est attaché à cette messe à raison de l'heure où elle est dite.

C'est là un principe d'équité naturelle, qui veut que les honoraires versés pour une fatigue *particulière* soient acquis à celui qui l'a subie.

Cette règle se trouve rappelée implicitement dans la décision du 25 juillet 1874, pour Munich, et reproduite dans le décret *Ut debita :* « Attributa eleemosyna *ordinaria* loci, sive pro missis *lectis*, sive *cantatis*. »

Comme il s'agit là d'une question de *stricte justice*, les prêtres lésés peuvent demander à l'administration diocésaine de garantir leurs droits.

Q. — Le décret *Ut debita*, comme tous les autres d'ailleurs, oblige quand même il n'aurait pas été promulgué par l'évêque. Comment donc expliquer la conduite des curés qui n'en continuent pas moins à donner à leurs vicaires ou autres prêtres, le quart seulement ou la moitié de l'honoraire qu'ils ont reçu pour une messe chantée qu'ils font acquitter par eux ? Le décret dit pourtant que l'honoraire doit être remis *ex integro et in specie*. L'*Ami* voudrait-il donner à ce cas une solution bien claire ?

R. — Le décret *Ut debita* n'a pas besoin d'être promulgué par les évêques pour être obligatoire dans chaque diocèse. Bien plus, les évêques sont tenus en conscience de le faire observer par tous leurs prêtres ; ce qui suppose l'obligation de le faire connaître si besoin était : « Ipsorum erit *(Ordinariorum)* vigilare super plena et omnimoda executione præsentis Decreti : quod Sanctitas Sua *ab omnibus inviolabiliter servari jubet*, contrariis quibuslibet minime obstantibus. »

Enfin il s'agit d'une question de stricte justice. Le prêtre ne peut licitement recevoir un honoraire pour la célébration d'une messe, qu'autant que l'Eglise le lui permet, soit par l'intermédiaire de l'évêque, soit par l'intermédiaire du Souverain Pontife. La réglementation canonique des honoraires forme pour celui qui en bénéficie d'après la loi un titre en stricte justice, que l'on ne peut méconnaître sans être tenu à restitution, même quand on a agi de bonne foi. Cette bonne foi, si on la suppose suffisante pour enlever le *reatum culpæ*, ne peut jamais être alléguée pour dispenser de la restitution, car *res clamat domino*.

Tout prêtre lésé a le droit, soit de réclamer directement à celui qui est la cause du dommage et

retient une partie des honoraires qui lui reviennent, ce que nous conseillons, soit de demander à l'autorité de faire respecter ses droits méconnus.

Nous faisons abstraction des conventions particulières qui pourraient exister.

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Catéchisme de Rome ou *Abrégé de la Doctrine chrétienne,* prescrit par S. S. le Pape Pie X aux diocèses de la province de Rome. — Traduction française autorisée et approuvée. — Paris, Lethielleux. — Prix : *franco* 1 fr. 25.

Quasi universellement et depuis de longues années, bien avant le concile du Vatican en 1870, le désir s'était manifesté qu'un Catéchisme unique fût adopté et enseigné dans tous les diocèses, et cela pour des raisons qui acquièrent de jour en jour plus d'importance.

Déjà, par les soins de S. S. le Pape Pie X, ce vœu est réalisé ou sur le point de l'être pour toute l'Italie. Et l'on sait l'émotion suscitée à travers l'Eglise entière par le Rescrit du 14 juin 1905, lequel se termine par ces mots : « Nous avons confiance que les autres diocèses voudront aussi l'adopter (le Catéchisme romain) pour arriver à ce texte unique, au moins pour toute l'Italie, qui est dans le désir de tous. »

Il n'est pas de catéchiste, dès lors, qui n'ait vivement désiré posséder le texte de ce Catéchisme « qui expose d'une manière claire les éléments de la sainte foi et les vérités divines sur lesquelles doit se régler la vie de tout chrétien. » N'est-ce pas à Rome, du reste, comme l'observe si justement Mgr l'Evêque de Langres dans la Lettre d'approbation placée en tête de cette traduction française, « que l'enseignement catholique a le plus de limpidité », et aussi qu'il offre le plus de garanties de parfaite orthodoxie?

Elle sera donc bien agréée en France cette première traduction autorisée. Elle servira merveilleusement à vulgariser parmi nous le texte du Catéchisme de Rome, et préparera ainsi les voies à son adoption, plus ou moins prompte selon le jugement des évêques, dans les divers diocèses de France.

Cette traduction a d'autres titres encore à s'imposer à l'attention de nos confrères et de tous les catéchistes. Elle a été faite très soigneusement et elle est d'une remarquable exactitude. Quoique s'appliquant à rendre littéralement le mot à mot italien, elle est très française d'expression et même de construction de la phrase.

Nous ne doutons pas que la première édition ne soit vite épuisée. Aussi nous permettrons-nous de signaler, en vue d'une prochaine réédition, quelques fautes de typographie ou autres qu'une révision attentive sur le texte original fera facilement disparaître. Par exemple : page 166, cette transposition qui rend la phrase inintelligible : « Le neuvième commandement défend ex-*regard, toutes paroles contraires à la chasteté,* etc. » Il faut lire : « Le neuvième commandement défend expressément tout désir contraire à la fidélité, etc. » A la page 352, avant-dernière ligne du n° 9 : « C'est dans cette autorité » ne se trouve pas dans le texte romain, et est une répétition qui semble peu justifiée de « C'est dans cette obéissance à la suprême autorité de l'Eglise. » Page 353, ligne 17 : ne serait-il pas mieux de traduire « Adam, qui veut dire formé de terre » au lieu de « formé de *la* terre » ? Egalement un titre a été omis page 359 avant le n° 32. Page 404, 1re ligne, une phrase a été passée après les mots « auteur catholique », savoir : « Qu'il prenne en cela conseil de son curé ou d'un confesseur instruit. » Enfin assez souvent les mots en italiques dans la traduction ne sont pas les mêmes que dans l'original.

Tout l'enseignement religieux en 400 gravures. — Bel ouvrage divisé en quatre parties : 1° *Je crois en Dieu;* 2° *Les Commandements de Dieu et de l'Eglise;* 3° *Les Péchés et les Sacrements;* 4° *Les Pratiques de Piété.* — Chaque partie se vend séparément : édition ordinaire, cartonnage illustré, prix *franco* 1 fr. 40; édition de luxe, gravures en plusieurs couleurs, prix *franco* 2 f. 15. (Des conditions spéciales sont faites pour la propagande). — Librairie des Catéchismes, 10, rue de Mézières, Paris.

1° **Tract-Catéchisme ;** 2° **Tract-Devoir de Catéchisme ;** 3° **Tract-Evangile.** — Le paquet de 25 exemplaires, *franco,* 0 f. 60; de 100 exemplaires, 1 f. 90; de 1000, 12 f. (Demander les conditions de souscription pour une année). — Même librairie.

Le Catéchisme sans maître, *Explication littérale du mot à mot du Catéchisme des diocèses de France,* par un catéchiste. — In-12 de 432 pages, cartonné, 1 f. 50, *franco* 2 f. 15. — Même librairie.

I. — Il vient de se constituer une œuvre de la diffusion de l'Evangile et de l'enseignement religieux par le tract illustré, dont le secrétariat est à Paris, 10, rue de Mézières.

Cette œuvre a pour but la publication de tracts illustrés, les uns donnant les Evangiles du dimanche, les autres traitant par ordre toutes les questions du catéchisme.

Ces tracts de 4 pages du format 14×20 sont enrichis de quatre belles gravures. Sur la première et la troisième pages sont représentées par des images très suggestives, différentes scènes éclairant les questions ; sur la deuxième se trouve brièvement exposée la réponse à quelques questions du catéchisme ; la quatrième page contient la déduction pratique des principes traités.

La première série de ces tracts a été réunie en un volume, sous ce titre : *Je crois en Dieu,* par l'abbé L. de C.

Le texte, sans être trop surchargé de détails, contient une doctrine suffisante, que l'impression met bien en relief, et qui se distingue par une rédaction à la fois claire et attrayante. Les déductions pratiques, surtout, sont une exhortation très serrée, très vive, et souvent très pathétique, qui plaira non moins aux catéchistes qu'aux catéchisés.

Approprié, comme développement explicatif, au catéchisme de première communion, ce nouveau catéchisme nous semble devoir être adopté et utilisé avantageusement pour la persévérance, au moins dans les paroisses ordinaires des campagnes.

A tous ses autres attraits, il ajoute, on l'a vu, celui de nombreuses images, et l'on a eu raison de les nommer « les images parlantes », tant leur langage est net, expressif, et à la portée des intelligences les plus simples, ce qui est loin de se réaliser en général pour ces sortes d'illustrations.

La forme de tracts donnée à cet enseignement catéchistique permet d'en faire, à des frais relativement minimes, une large propagande.

Parmi ces tracts il en est un qui mérite particulièrement d'attirer l'attention : c'est le tract-devoir de catéchisme. Les devoirs de catéchisme sont des feuillets de 4 pages contenant 4 belles gravures. Sur la première page, les questions de catéchisme sont expliquées et détaillées. Sur la deuxième et la troisième page, au bas de chaque gravure, trois questions avec un espace

d'une ligne et demie pour la réponse. Sur la quatrième page, un devoir proposé sur une seule question, avec une résolution finale.

Ceux qui par expérience connaissent l'utilité des devoirs écrits et des compositions apprécieront le service qu'a voulu leur rendre l'auteur de ces tracts et lui sauront gré de la forme exquise qu'il a su leur donner.

II. — Le *Catéchisme sans maître* peut partager avec les tracts dont il vient d'être parlé, le privilège de l'illustration parfaite, quoique ses gravures soient de genre tout différent.

Le texte expliqué est celui du Catéchisme de Paris. Les explications toutefois peuvent facilement s'adapter à tous les autres catéchismes.

L'auteur a visé, il l'avoue lui-même, à une extrême simplicité. En général, on peut dire qu'il a atteint son but ; il est difficile de proposer mieux qu'il ne l'a fait l'explication littérale du mot à mot à la moyenne des intelligences enfantines. Cependant à vouloir atteindre les dernières limites de la simplicité, on court le risque de tomber parfois dans l'imprécision. Le *Catéchisme sans maître* n'a pas toujours échappé à ce danger. On peut relever çà et là quelques termes qui, entendus dans un sens strict, sont de nature à donner une idée fausse des choses qu'ils expriment. Citons en particulier, page 101 et page 103, la définition du diocèse, de la paroissse : un diocèse, « c'est la partie d'un pays où l'évêque est *le maître;* » une paroisse, « c'est la partie du diocèse dont le curé est *le maître.* » Ou encore, page 69, la définition du miracle : « Un miracle, c'est une chose qui se passe contrairement à ce qui arrive ordinairement. »

Quelques légères retouches, assez peu nombreuses du reste, seraient donc encore à faire, pour donner à ces explications du mot à mot toute l'exactitude désirable. Ajoutons que l'auteur aurait atteint le comble de la clarté, si dans ses réponses, au moins là où il s'agit de définitions, il avait pris soin de répéter le terme même ou la chose à définir.

La Sainte Bible polyglotte. — Ancien Testament. Tome VI. — Un vol. gr. in-8 de 908 p., prix de souscription 7 f. — Paris, Roger.

Avec ce tome VI, qui va d'Ezéchiel aux deux livres des Machabées, s'achève l'Ancien Testament. Quand M. Vigouroux annonça cette grandiose publication il y a une dizaine d'années, l'entreprise pouvait sembler audacieuse : l'accueil du public a montré qu'elle n'était point téméraire. M. Vigouroux y a apporté son exactitude minutieuse, trop minutieuse même au gré des nombreux souscripteurs qui se plaignaient des lenteurs du début. On a surtout admiré la précision si sobre et si pleine des notes, qui toutes disent quelque chose et suffisent presque, dans leur brièveté, à une lecture cursive du texte inspiré.

Nous n'avons pas à rappeler que l'exécution typographique est d'une rare beauté. M. Nau, professeur à l'Institut catholique de Paris, a revu, pour ce VI^{e} volume comme pour les précédents, le texte grec des Septante et noté les variantes et principales divergences entre les trois textes hébreu, grec et latin. M. Martel, chanoine de Fréjus, a continué de colliger les références entre la Vulgate et la version française, aidé de M. Igonel pour tout ce qui regarde l'agencement du latin et du français, les divisions et annotations. Près de cent cinquante gravures, reproductions des antiques de nos musées d'Europe, répandent une réelle clarté sur quelques-uns des textes les plus obscurs des Prophètes : scènes militaires d'Assyrie ou d'Egypte, convois de captifs, batailles de taureaux, taureaux ailés, instruments de culture, de cuisine, de musique, de danse, scènes de moisson, scènes cultuelles, etc.

Les Ennemis de l'art d'écrire, par Antoine Albalat. — In-12 de 324 p., 3 fr. 50. — Paris, Librairie Universelle.

M. Albalat est l'auteur déjà célèbre de plusieurs excellents ouvrages sur l' « art d'écrire ». Lorsqu'il publia, voici sept ou huit ans, « L'Art d'écrire enseigné en vingt leçons », le public manifesta quelque surprise : le titre, au premier abord, paraissait en effet singulièrement prétentieux. Bien des gens crurent que l'auteur de ce livre était animé du téméraire dessein d'enseigner en vingt leçons tous les secrets du métier d'écrivain, comme on apprend l'Espagnol en cinquante leçons, sans professeur. Ceux-là, pour la plupart, ne lurent pas l'ouvrage de M. Albalat ; ils eurent raison, car ils ne l'auraient sans doute pas compris. Les gens avisés, au contraire, ne se laissèrent pas rebuter par l'étiquette un peu ronflante, ils avaient déjà vu tant de « Manuels de composition et de style, » tant de « Principes de littérature, » tant de « Conseils sur le style, » que cette audace ne leur déplut pas. Ils ouvrirent donc ce livre si hardiment intitulé, ils le lurent jusqu'à la dernière ligne, plus vivement intéressés de page en page ; depuis ils le relurent souvent, et ils accueillirent avec le même enthousiasme tous ceux que M. Albalat publia dans la suite ; ils ne se figurent d'ailleurs nullement que pour s'être imprégnés du contenu de ces quelques volumes, ils sont désormais en possession d'une recette infaillible qui leur permettra de devenir de grands écrivains. Non : ces lecteurs intelligents — et M. Albalat ne visait que ceux-là — ont compris bien vite, selon l'expression de l'un d'entre eux, qu'on avait simplement voulu leur expliquer « comment on peut s'y prendre pour écrire sans recherche, mais avec précision, goût, sobriété, et si possible de façon originale. »

Malheureusement les « chers confrères » ne se montrèrent pas aussi bienveillants que ces lecteurs désintéressés. Les ouvrages de M. Albalat furent fort mal traités par un bon nombre de critiques ou de soi-disant critiques. Nous aurions tort de nous en étonner, car il y avait à cela bien des raisons.

Tout d'abord, lorsqu'un auteur a mainte fois exprimé ses idées sur l'art d'écrire sans réussir à éveiller l'attention de qui que ce soit, il doit lui être extrêmement pénible de constater qu'un livre consacré au même sujet se vend par milliers d'exemplaires dès son apparition.

D'autres, selon l'habitude chère à de nombreux journalistes, parlèrent des ouvrages de M. Albalat sans les avoir lus. Ils se contentèrent de les feuilleter ; ils comprirent mal la pensée de l'auteur, et lui attribuèrent des idées qu'il n'avait jamais eues, parfois même ils lui reprochèrent d'avoir fait siennes des théories qu'il n'avait citées que pour les combattre.

D'autres enfin, moins loyaux encore, lurent les livres de M. Albalat ; peut-être même, en leur for intérieur, en admirent-ils l'indiscutable valeur ; ils n'en eurent pas moins le triste courage de les déclarer détestables. Pour cela ils en dénaturèrent l'esprit, selon le procédé trop courant que l'on connaît bien, ils firent dire à l'auteur précisément le contraire de ce qu'il avait dit, et s'acharnèrent à réfuter, en les lui attribuant, les idées qu'il avait lui-même le plus vivement combattues.

Il est juste de déclarer qu'en outre M. Albalat rencontra quelques adversaires intelligents et de bonne foi, qui tout en reconnaissant la grande portée de ses œuvres, avaient sur certains points une opinion différente de la sienne. Comme la lumière jaillit de la discussion, M. Albalat sentit le désir de répondre à leurs observations, ne voulant pas laisser échapper l'occasion de préciser encore sa pensée, de mettre en relief certains détails, et d'insister sur le vrai caractère de la méthode qu'il recommande.

En même temps, dépouillant toute animosité personnelle, il en profita pour dénoncer les « ennemis de l'art d'écrire », c'est-à-dire tous ceux qui sans se soucier le moins du monde de l'art d'écrire, se bornent à des objec-

tions qui ne méritent même pas les honneurs d'une réfutation. Mais encore une fois nous ne devons pas regretter que M. Albalat ait pris la peine de répondre à toutes ces objections, car il a ainsi été amené à résumer en quelque sorte le contenu de ses ouvrages, c'est comme la quintessence qu'il nous en offre aujourd'hui, sous la forme d'une « dernière et définitive leçon sur l'art d'écrire. »

Quant à ces « ennemis de l'art d'écrire » auxquels est particulièrement consacré ce livre, nous espérons qu'ils profiteront de la leçon. Ils ont pu s'apercevoir en effet que M. Albalat sait se défendre, soit en réfutant sans merci les plus perfides objections, soit en décochant à son adversaire trop malveillant quelque spirituelle flèche qui s'enfonce profondément au point de rester dans la blessure et de ridiculiser pour longtemps son malheureux destinataire.

LITURGIE

Q. — 1° J'ai fait construire un tabernacle à la cure où d'après les ordres de Mgr l'évêque je dépose chaque soir le Saint-Sacrement.

J'ai bénit ce tabernacle ; mais pour la validité de la bénédiction, était-il nécessaire que le tabernacle fût ouvert afin que l'eau bénite pût y pénétrer ?

Pour le même motif, devrait-on ouvrir un Ciboire avant de le bénir ?

2° Si on renouvelle entièrement la garniture intérieure de soie qui tapisse le tabernacle, celui-ci perd-il sa bénédiction ?

R. — Ad I. Dormez en paix : la bénédiction que vous avez faite du tabernacle et du ciboire est on ne peut plus valide.

Ad II. La garniture en soie blanche qui tapisse l'intérieur du tabernacle, ne fait point corps avec lui, et n'est point l'objet de la bénédiction. On peut donc la changer sans que le tabernacle en soit moins bénit, tout comme on peut changer l'enduit (plâtre et mortier) d'une église, sans qu'on doive pour cela la bénir de nouveau. (S. R. C., 4 mai 1882, n. 3545 ; 13 juillet 1883, n. 3584, ad I ; 19 mai 1896, n. 3907, ad II ; 9 août 1897, n. 3962, ad I).

Q. — 1° Dans certaines parties de notre diocèse, il y a des offrandes assez prolongées aux messes des Morts.

Quelques curés profitent du chant du *Dies iræ* pour faire cette offrande avant l'évangile. D'autres transportent le *Dies iræ* au moment de l'offrande.

D'autres font tout bonnement l'offrande pendant l'offertoire, et l'on attend ensuite en silence que l'offrande soit finie. *Quid juris ?*

2° Ne pourrait-on pas, au besoin, reprendre un peu du *Dies iræ* à la suite du chant de l'offertoire ?

Et quand il y a un autre prêtre que le célébrant, ne peut-il pas recevoir l'offrande pendant que la messe continue ?

R. — Ad I. La première pratique, consistant à faire l'offrande avant l'évangile, doit être absolument abandonnée. Elle n'a aucun appui dans le passé.

La seconde pratique et la troisième, moyennant quelques modifications faciles à introduire, peuvent aisément devenir régulières. Car, dans les deux cas, l'offrande a lieu au moment où ç'a toujours été la coutume dans l'Eglise de recevoir l'offrande des fidèles. C'est même pour cela que l'antienne de l'offertoire est si longue dans les messes de *Requiem*. (Cf. *Ami*, 1886, p. 221).

Ad II. Rien de plus naturel que l'offerte commence pendant le chant de l'offertoire, puisque celui-ci n'est qu'un vestige de l'antienne et du psaume que l'on chantait autrefois pendant que les fidèles apportaient leurs offrandes à l'autel. C'est donc ainsi que l'on doit procéder; puis l'offertoire terminé, si l'offerte continue, on pourra reprendre, autant que besoin sera, comme étant bien approprié à la circonstance, le chant du *Dies iræ*.

Mais un autre prêtre pourrait-il aussi poursuivre l'offrande à partir de ce moment, tandis que la messe continuerait ? Ceci est moins régulier, et l'on ne peut agir de la sorte que dans les cas de concours extraordinaire de peuple, si l'on veut rester dans l'esprit de l'Eglise.

Q. — Lorsqu'au bréviaire il y a suffrages, quelles mémoires doivent réciter les professeurs prêtres d'un collège ?

R. — Quand il s'agit *d'un collège ecclésiastique*, tous les prêtres de la maison, supérieur, directeurs, professeurs, sont obligés de dire le suffrage du vocable *de leur chapelle*, comme ils doivent en faire l'office sous le rit de 1re classe avec octave, et non pas celui du vocable de la paroisse, quand même ils y diraient la messe et y confesseraient, ni celui du patron du diocèse [1].

Mais s'il s'agit des chapelles de prisons, d'hôpitaux, de lycées ou de collèges laïques, les aumôniers ou chapelains qui ne font qu'assurer le service religieux, ou qui auraient là une charge de professeurs, sous la direction d'un Principal laïque, au lieu de faire mémoire du vocable de ces chapelles aux suffrages, sont tenus au suffrage *du patron de lieu*, c'est-à-dire du pays où ils résident, et s'il n'y en a pas, à celui du diocèse [2].

Q. — Ma paroisse a pour patron saint Martin, 11 novembre. Or, cette année 1906, le dimanche 11 novembre, c'est la fête de la Dédicace de toutes les églises. Quelles règles suivre 1° pour le Bréviaire, 2° pour la messe ?

R. — Ad I. Si votre église est *consacrée*, la fête de la Dédicace chez vous est fête primaire de Notre-Seigneur (S. R. C., 22 août 1893, n. 3811), et comme telle l'emporte sur saint Martin par la dignité. Dans cette hypothèse, le 11 novembre, vous réciterez l'office de la Dédicace, et renverrez celui de saint Martin au 1er jour libre, qui sera le 16, si toutefois vous n'avez pas d'office de 9 leçons fixé ce jour-là dans le Propre diocésain. Mais l'octave ne se transférant pas, votre Patron n'aura

[1] S. R. C., 27 fév. 1847, n. 2939, ad 3 et 5 ; 7 sept. 1850, n. 2980 ; 28 sept. 1872, n. 3279, ad 2 ; et 14 mars 1903.

[2] S. R. C., 2 sept. 1871, n. 3255, *dub*. II, ad 4 ; 27 mai 1876, n. 3401, *dub*. II, ad 1 et 4.